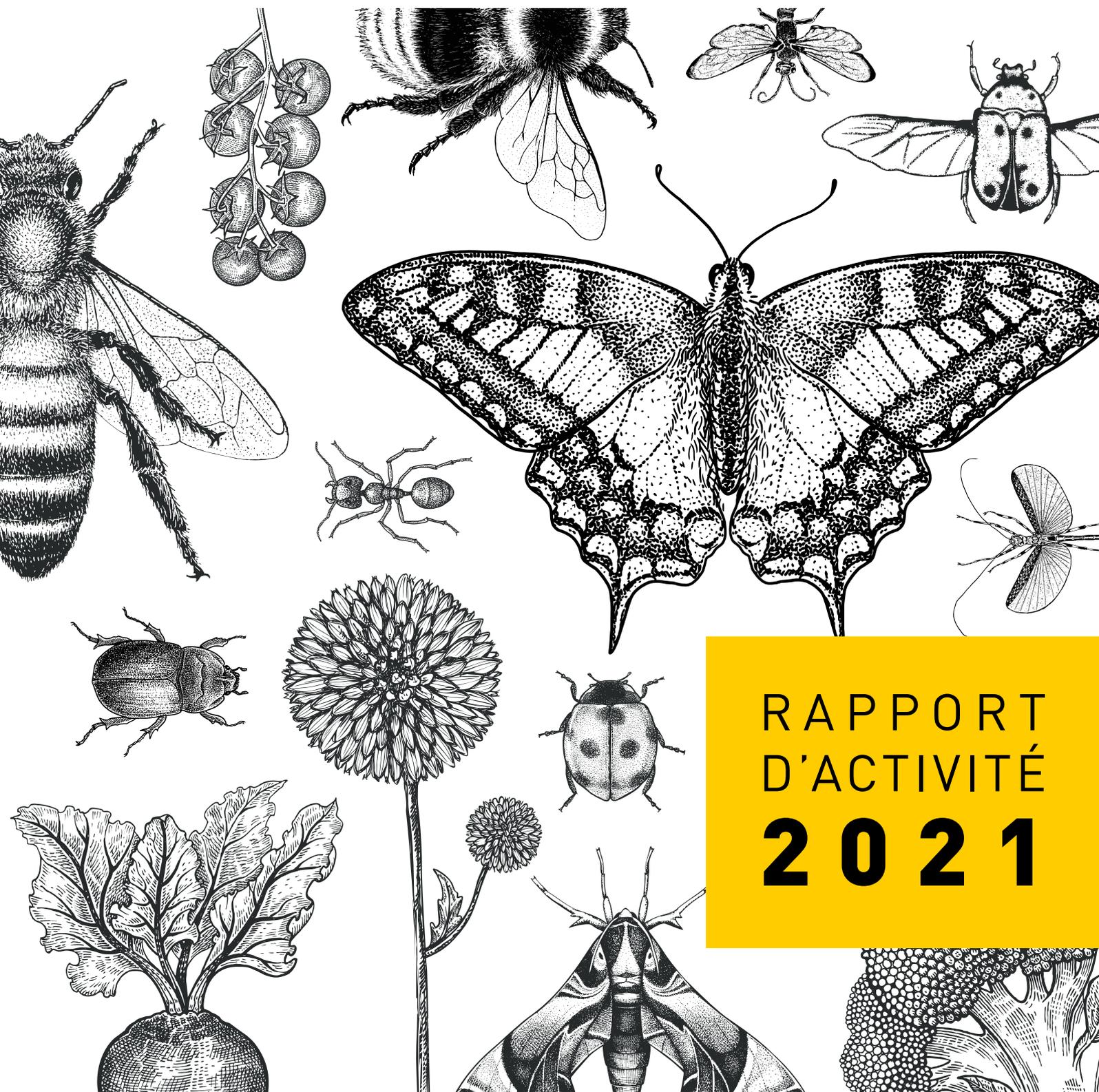


POLLINIS

STOPPONS L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021



« Anthophore plumeuse mâle puisant le nectar d'un lamier pourpre. Excellente pollinisatrice, cette abeille sauvage peut parcourir 36 corolles par minute pour se nourrir de nectar, quand une abeille à miel n'en visitera que seize. »

SOMMAIRE

ÉDITO	5	sauvages dans les aires protégées ; mise en place d'études et de projets de terrain sur les abeilles sauvages et colonies d'abeilles mellifères sauvages ; publication des guides sur les haies propices aux pollinisateurs.
LE TEMPS FORT DE 2021 Effondrement de la biodiversité : POLLINIS attaque l'État en justice	6	
2021 EN QUELQUES CHIFFRES	9	
1. QUI SOMMES-NOUS ?	10	
Une équipe renforcée	10	
Le conseil d'administration	11	
Notre combat : stopper l'extinction des pollinisateurs	11	
Nos modes d'action	12	
- Comprendre		
- Protéger		
- Informer et mobiliser		
- Lutter		
- Interpeller		
Nos valeurs	14	
- Les citoyens et l'intérêt général au cœur du débat		
- Une indépendance absolue		
- Une transparence totale		
POLLINIS EN UN COUP D'OEIL	15	
2. NOS ACTIONS	17	
POUR UNE ÉVALUATION RÉELLE DE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES	17	Adoption des « tests abeilles » ; contribution aux travaux de l'Agence sanitaire européenne (EFSA) ; action en justice contre la Commission européenne ; procès historique contre l'État français.
POUR L'INTERDICTION DES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES	19	Opposition au retour des néonicotinoïdes ; dénonciation de la commercialisation des pesticides à la toxicité avérée ; démonstration de la toxicité accrue des effets cocktails de pesticides.
POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DU VIVANT	20	Soutien à la pétition européenne « Sauvons les abeilles et les agriculteurs » ; recommandations sur la nouvelle PAC ; étude inédite sur les coûts cachés des pesticides ; dénonciation des failles du plan national contre le déclin des pollinisateurs ; projets pour le retour des pollinisateurs dans les paysages agricoles.
POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES	22	Recensement des populations de pollinisateurs
POUR DÉFENDRE LES ABEILLES LOCALES	24	Étude de la cohabitation entre les abeilles et le varroa sur l'île de Groix ; programme scientifique dans des conservatoires d'abeilles noires de la FEdCAN ; soutien au film documentaire « Être avec les abeilles » ; finalisation du prototype de lutte contre le frelon asiatique et perfectionnement de l'application de localisation des nids.
POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION D'INSECTES OGM DANS LA NATURE	26	Lutte contre les tentatives de dérégulation des lobbys ; défense du principe de précaution ; exigence d'un moratoire mondial sur la dissémination ; réalisation d'un sondage sur l'opposition citoyenne.
POUR DÉFENDRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LA CRISE ENVIRONNEMENTALE	29	Poursuite de notre procès contre la cellule Déméter du gouvernement.
POUR INFORMER ET MOBILISER LES CITOYENS	30	Lancement d'un nouveau portail pour nos projets de terrain sur notre site Internet ; soutien et contribution à la revue « Abeilles en liberté » ; communication et sensibilisation auprès des citoyens, de la presse, des institutions et des représentants politiques.
LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS	31	
NOS PARTENAIRES	36	
3. BILAN FINANCIER	39	
Compte d'emploi des ressources	39	- Nos ressources : uniquement des dons de particuliers - Type de contribution et bonne utilisation des dons
Compte de résultats	40	
Bilan simplifié	41	
Indépendance, confidentialité et sécurité	41	
BULLETIN DE SOUTIEN	43	



« Andrène butinant une fleur de pommier. Comme 70 % des abeilles solitaires, l'andrène est terricole : elle nidifie en creusant des galeries dans les sols sablonneux, les parois ou pentes argileuses, les pelouses sèches ou couvertes de végétation. »

CHÈRES DONATRICES, CHERS DONATEURS,



MERCI pour votre engagement et votre soutien sans faille ! Grâce à vous, l'année 2021 s'est terminée sur un point d'orgue : POLLINIS a lancé la première étape d'une action en justice inédite contre l'État français pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. Avec quatre autres associations de défense de l'environnement, l'association s'est saisie de cet outil puissant qu'est le Droit, pour obliger la France à mettre tout en œuvre pour enrayer l'extinction des pollinisateurs et de toute la diversité animale et florale qui en dépend - plantes à fleurs, insectes, poissons et batraciens, oiseaux et petits mammifères... La France s'y est engagée ; elle doit aujourd'hui faire face à ses engagements et ses obligations. L'indifférence des pouvoirs publics face au désastre en cours ne doit plus durer.

En plus de ce procès historique engagé grâce à vous, notre équipe a poursuivi son combat sans relâche, dans des conditions parfois difficiles. En télétravail ou au bureau, elle a œuvré, et continue d'œuvrer, pour faire interdire l'ensemble des pesticides nocifs pour les pollinisateurs et les insectes, et obtenir enfin une agriculture respectueuse des abeilles et du vivant.

Nous avons notamment creusé et révélé ce qui sera sans aucun doute l'un des grands scandales et l'un des plus violents combats à venir : empêcher la dissémination dans la nature d'insectes génétiquement modifiés pour s'adapter aux impératifs économiques des multinationales de l'agroalimentaire. Grâce aux citoyens qui se mobilisent d'ores et déjà pour faire barrage aux lobbys, POLLINIS lutte contre les tentatives de dérégulation des nouveaux OGM, défend le principe de précaution, et exige un moratoire mondial sur la dissémination de ces chimères dangereuses pour l'ensemble des équilibres du vivant.

Vous découvrirez aussi dans ces pages tous les projets de terrain que POLLINIS a initié et financé avec votre soutien, pour contribuer à reconstruire un environnement sain pour la faune et la flore indispensables à notre survie sur Terre. Ces projets ont désormais un portail dédié sur notre site, où vous retrouvez nos guides gratuits pour planter des haies favorables aux pollinisateurs : l'aboutissement de plusieurs mois de travail, mené avec des experts des plantes et des pollinisateurs !

Je suis fière de vous présenter ce bilan annuel des actions et des projets de POLLINIS. Et fière de pouvoir dire que tous ces combats ont pu être menés grâce à vous. Vous le savez, notre action repose uniquement sur la générosité des citoyens engagés pour la protection du vivant, et ce choix nous confère une liberté totale vis-à-vis des pouvoirs publics et des intérêts économiques. Une arme indispensable pour continuer ensemble notre lutte pour sauver le vivant.

MERCI ENCORE.

Sophie Ventura
PRÉSIDENTE DE POLLINIS

EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ : POLLINIS ATTAQUE L'ÉTAT FRANÇAIS EN JUSTICE



POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT) ont initié une action en justice sans précédent contre l'État français. Il s'agit de la première action au monde visant l'inaction d'un État face à l'effondrement de la biodiversité. Elle exige le respect des droits de la nature et des droits humains, notamment à la santé et à un environnement sain. ©POLLINIS

Alors que la sixième extinction de masse se déroule dans l'indifférence des pouvoirs publics, les associations POLLINIS et Notre Affaire à Tous ont initié une action en justice inédite contre l'État français pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. Les procédures défilantes d'homologation des pesticides, principales responsables de la mise sur le marché de molécules délétères pour le vivant, sont au cœur de ce combat judiciaire inédit.

Le constat est irréfutable : face au drame silencieux qui se déroule dans nos campagnes – l'effondrement des populations d'insectes volants et l'érosion dramatique de l'ensemble de la biodiversité ordinaire – les gouvernements successifs n'ont rien fait. Les plans de réduction des pesticides se sont tous soldés par des échecs, et malgré les promesses et les engagements, aucune mesure susceptible de mettre un terme à l'hécatombe n'a été prise.

En conséquence, les abeilles, mais aussi les reptiles, les batraciens, la faune du sol comme les vers de terre, mais aussi les oiseaux des champs ou encore les petits mammifères disparaissent à un rythme sans précédent, révélateurs de la dégradation de leurs habitats : les sols, l'eau, l'air. Car depuis les années 60 et l'avènement d'une agriculture industrielle qui utilise massivement les pesticides et engrais de synthèse, l'ensemble des écosystèmes a été progressivement contaminé par les molécules chimiques issues de ces produits, entraînant un dépérissement généralisé de la faune et de la flore.

Un recours en carence fautive

Face à ce que les études scientifiques récentes s'accordent aujourd'hui à qualifier de sixième extinction de masse, POLLINIS, associée à l'association de juristes Notre Affaire à tous (NAAT), a attaqué en justice l'État français, afin de faire reconnaître sa responsabilité dans la disparition du vivant. Lors du congrès mondial de l'UICN à Marseille en septembre 2021, POLLINIS et NAAT ont annoncé leur action lors d'une conférence de presse et déposé des injonctions communes, première étape d'une procédure qui sera suivie du dépôt d'un recours en carence fautive mettant directement en cause la responsabilité de l'État dans la mise sur le marché de pesticides dangereux pour l'environnement.

Dans cette action, les associations requérantes ciblent spécifiquement les failles du système d'homologation des pesticides. Défaillant et obsolète, ce système permet la commercialisation de produits toxiques pour le vivant. Le volet de l'évaluation concernant les abeilles s'appuie principalement sur la mesure de la toxicité aiguë, soit l'impact de fortes doses sur une courte période. Mais les effets chroniques et sublétaux, qui jouent un rôle déterminant dans le déclin des pollinisateurs, ne sont pas examinés. Pourtant l'exposition diffuse à laquelle sont soumis ces insectes entraîne des impacts dramatiques, affectant le développement larvaire, la reproduction, l'activité neuronale, l'immunité, la mobilité, le comportement alimentaire ou encore la longévité.

Autre lacune majeure dans ce système, les effets « cocktail », provoqués par une combinaison de plusieurs molécules, ne sont pas étudiés, bien que la toxicité d'un mélange puisse être décuplée. L'évaluation des effets involontaires sur les espèces « non-ciblées » par le produit phytosanitaire fait également défaut. Tout comme les effets indirects, liés aux déséquilibres causés dans une chaîne alimentaire ou un écosystème. Ainsi, l'évaluation réglementaire reste aveugle à de nombreux effets toxiques, seule une infime partie des risques réels des pesticides est examinée.

Les pesticides, cause majeure de l'érosion de la biodiversité

La pollution diffuse et généralisée de l'environnement, conséquence de ce système en brèche, est l'une des principales responsables de la disparition de la biodiversité ordinaire, selon un consensus scientifique établi et alimenté par un nombre croissant de publications. Moins visible que celle des grands fauves ou des ours polaires, elle n'en est pas moins vertigineuse. Ainsi, selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN, 41 % des amphibiens recensés sont menacés d'extinction.

En France, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) estime qu'un tiers des oiseaux communs ont disparu de l'Hexagone en moins de 15 ans, dans le sillage de l'érosion des populations d'insectes, leur principale source de nourriture. Les résultats du programme de sciences participatives « Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) » en 2019, ont montré que la chute la plus importante concerne les oiseaux spécialistes des milieux agricoles (-29,5 %), victimes directes de « l'intensification des pratiques agricoles ces dernières décennies, plus particulièrement depuis 2008-2009. Une période qui correspond entre autres à la généralisation des néonicotinoïdes, insecticides neurotoxiques très persistants ».

Dans leur action contre l'État, POLLINIS et NAAT demandent donc une révision complète du processus de mise sur le marché des pesticides, ainsi que des mesures d'urgence pour faire retirer du marché les substances les plus dangereuses pour l'environnement, telles que les néonicotinoïdes et les fongicides SDHI. Alors que POLLINIS lutte depuis des années pour obtenir des engagements contraignants en faveur d'une agriculture respectueuse des pollinisateurs et du vivant, le choix

de l'outil judiciaire est motivé par le constat d'échec des politiques publiques.

Effet de manche versus transition agricole

Malgré la multiplication des lois nationales et européennes pour la protection des écosystèmes et la réduction de l'usage des pesticides de synthèse, la ratification de nombreux engagements internationaux tels que la Convention pour la diversité biologique de Rio ou les Objectifs d'Aichi, et même l'élévation en octobre 2021 par l'ONU du droit à disposer d'un environnement propre au rang de droit humain fondamental, le statu quo perdure.

L'effondrement de la biodiversité engendrera celle de services écosystémiques inestimables rendus par les pollinisateurs – abeilles, papillons ou bourdons – responsables de la fécondation des plantes à fleurs et de 80 % des cultures alimentaires en Europe, ou par les vers de terre dont l'activité assure la fertilité des sols.

L'action « Justice pour le vivant » espère obtenir un jugement à la hauteur des enjeux actuels, attendu d'ici fin 2023. POLLINIS entend ainsi conduire les représentants politiques à amorcer une transition écologique du modèle agricole qui doit se faire au plus vite.

NOS ACTIONS-CLÉS

- ▶ **9 SEPTEMBRE 2021**
Lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille, POLLINIS et Notre Affaire à Tous annoncent par une conférence de presse le lancement d'une action en justice sans précédent contre l'État français, pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité.
Les deux associations envoient au gouvernement des injonctions communes, première étape de cette action judiciaire.
- ▶ **SEPTEMBRE 2021**
Lancement du site internet dédié, de la vidéo et de la campagne de mobilisation qui permet aux citoyens d'interpeller le gouvernement sur les réseaux sociaux. justicepourlevivant.org
- ▶ **JANVIER 2022**
En cas de réponse insatisfaisante – ou d'absence de réponse – du gouvernement à leurs injonctions, POLLINIS et Notre Affaire à Tous procéderont au dépôt d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.



« Habituellement, les bourdons rentrent dans leur nid à la fin du jour pour éviter les prédateurs, de petits rongeurs de sortie. Mais celui-ci n'a peut-être pas pu s'envoler et a trouvé refuge dans une rose trémière. Il s'éveille tout recouvert de pollen. »

+ DE 250 000 VUES

pour notre vidéo
« Justice pour le vivant »

p.7

1

RECOURS

devant le Conseil d'État
contre la réautorisation
temporaire des néonicotinoïdes

p.19

14 PARTENARIATS

signés pour HeatNest Vapeur,
notre prototype pour lutter
contre le frelon asiatique

p.37

11 GUIDES

pour aider les particuliers
à planter des haies propices
aux pollinisateurs

p.23

+ DE 45 000 MESSAGES ENVOYÉS EN 24H

directement à la ministre de la Transition écologique pour empêcher
la mise sur le marché de nouveaux pesticides tueurs d'abeilles

p.21

8

ÉTUDES

et programmes
de recherche
scientifique

p.22, 36, 37

38

CAMPAGNES

de mobilisation
pour informer et agir
pour la protection
des pollinisateurs

p.30

1

RAPPORT

sur le coût des
pesticides en Europe,
publié avec le BASIC
et le CCFD-Terre
Solidaire

p.20

+ DE 1,2 MILLION DE SIGNATURES

pour l'interdiction des pesticides en Europe d'ici 2035,
avec 160 ONG européennes

p.20

1. QUI SOMMES-NOUS ?

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE

La petite équipe de POLLINIS a l'habitude de se serrer les coudes, d'échanger au quotidien sur ses stratégies d'action, de se rendre sur le terrain pour mener à bien ses projets... Avec la crise sanitaire, il a fallu apprendre à travailler autrement. Dès le 16 mars, et à nouveau en novembre, nous avons mis en place de nouveaux outils de travail, à distance, de nouveaux rendez-vous, virtuels, de nouveaux moyens de communication, digitaux. Ainsi, grâce à la réactivité, l'inventivité et la motivation de tous, il n'y a eu aucune interruption dans nos combats.

L'association compte aujourd'hui quinze employés permanents. Elle fait aussi régulièrement appel à des compétences extérieures pour répondre aux besoins spécifiques auxquels ne peut répondre sa petite équipe : ingénieurs, scientifiques et experts, avocats, informaticiens, webmaster, photographes, vidéastes, graphistes...

Nicolas Laarman, délégué général et cofondateur de POLLINIS assure la coordination des actions de l'association, épaulé par **Hacène Hebbar**, directeur administratif et financier et chef de projets, **Julie Pêcheur**, directrice du plaidoyer et **Benedicte Reitzel-Nielsen**, directrice des campagnes.

Margaux Beaudier, diplômée d'un master d'études européennes et internationales, continue d'apporter tout son soin à la bonne gestion administrative de l'association, aux ressources humaines et aux relations avec les donateurs et sympathisants de POLLINIS.

Barbara Berardi-Tadié, docteure en anthropologie sociale et ethnologie, conduit les actions du pôle Pesticides, notamment l'étude des lacunes du système d'homologation des pesticides au niveau européen et ses conséquences sur la biodiversité. Elle est désormais épaulée par **Petra Roussel**, docteure en écotoxicologie, chargée de recherche scientifique au sein de l'association.

Joann Sy, titulaire d'un doctorat en santé publique, travaille avec un réseau d'ONG partenaires de POLLINIS pour son combat contre les insectes OGM et le forçage génétique. Elle a créé et coordonne actuellement le réseau scientifique de POLLINIS pour différents projets de recherche et de conservation des pollinisateurs. Au sein du pôle pollinisateurs sauvages de l'association, elle est épaulée par **Vincent Douarre**, apiculteur amateur et chargé de projets scientifiques et pédagogiques.



Bertille Folliot, juriste, assure le suivi des différents chantiers judiciaires de POLLINIS, notamment les actions en justice intentées contre la Commission européenne pour obtenir l'accès à des documents d'intérêt général, mais aussi contre le ministère de l'Intérieur pour ses actions de surveillance des militants écologistes.

Vanessa Mermet, diplômée en Sciences politiques, supervise les campagnes de mobilisation de POLLINIS avec l'aide de **Mathis Buis**, diplômé en Sciences politiques, qui a rejoint l'association comme rédacteur de campagne. **Dominique Deriaz**, chargée des campagnes digitales, participe également à la mobilisation des citoyens au sein du pôle campagne.

Cécile Barbière, rédactrice en chef, pilote l'équipe éditoriale composée de **Célia Mercier**, grand reporter, et de **Leslie Fauvel**, journaliste, dont les plumes informent les citoyens et les sympathisants de POLLINIS sur les nombreuses actions de l'association, notamment sur son site Internet, Twitter et les autres supports d'information développés cette année.

Pia Desoutter, graphiste, met en images les campagnes de mobilisation de POLLINIS. Elle apporte son œil artistique aux différents médias de l'association et met également en page et illustre la plupart de ses documents.

Tout au long de l'année, l'association a pu bénéficier de la présence de stagiaires talentueux et motivés :

- **Feriel Ouldselma**, étudiante en communication.
- **Basile Soltner**, étudiant en sciences politiques.
- **Jérôme Chevarin**, étudiant en analyse de données, qui participe bénévolement depuis la fin de son stage aux activités de POLLINIS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 9 de nos statuts, le conseil d'administration « met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'assemblée générale. Il gère et administre l'association conformément à ces orientations et aux décisions budgétaires votées. » Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration était composé de : Sophie Ventura, présidente ; Aurélia Ainscough, secrétaire générale ; Clément Remy, trésorier, ainsi que William Chifflet et Jean-François Saada.

NOTRE COMBAT

STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

Les pollinisateurs disparaissent à une vitesse vertigineuse. En 2017, une étude indique qu'en moins de 30 ans, la biomasse des insectes ailés a diminué de près de 80 % en Allemagne, et certainement partout en Europe où le système agricole est similaire, comme en France. D'autres études estiment que ces maillons indispensables de la biodiversité pourraient disparaître d'ici un siècle au niveau mondial, une menace grave sur les équilibres fondamentaux de la nature et sur notre sécurité alimentaire, dont les insectes pollinisateurs sont les garants. Les pratiques de l'agriculture conventionnelle fondée sur l'usage intensif des pesticides et la destruction des paysages ruraux sont les principales responsables de cette hécatombe.

Pour enrayer cette catastrophe, POLLINIS se bat pour

- 1. CHANGER D'URGENCE NOTRE MODÈLE AGRICOLE**
- 2. PROTÉGER LES POLLINISATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN ET RESTAURÉ**

L'association se fixe donc pour objectifs de :

- faire interdire tous les pesticides délétères pour les pollinisateurs ;
- accélérer la transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ;
- étudier, faire connaître et protéger la grande variété des pollinisateurs sauvages et des abeilles mellifères locales ;
- restaurer un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
- sauver les abeilles à miel locales au sein des milieux naturels dans lesquels elles ont évolué depuis des millénaires ;
- empêcher la dissémination dans la nature d'insectes OGM capables de déséquilibrer irréversiblement les écosystèmes.

► **COMPRENDRE GRÂCE À UNE SCIENCE INDÉPENDANTE**

POLLINIS soutient une science indépendante en finançant la recherche sur l'état des populations d'insectes pollinisateurs, leur diversité et leur adaptation aux bouleversements actuels, mais aussi sur les milieux dont ils dépendent et le niveau réel de contamination de leur environnement. L'association permet aussi à des laboratoires académiques de renom de mener les études indispensables sur les effets réels des pesticides sur les pollinisateurs et le vivant, pour forcer l'évolution du cadre réglementaire et l'indispensable changement de modèle agricole.



Au cœur des Alpes françaises, dans le Parc de la Vanoise, POLLINIS finance depuis 2020 une étude scientifique visant à connaître l'état des lieux réel de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs sauvages dans cet espace protégé.

► **PROTÉGER AVEC DES PROJETS DE TERRAIN**

Pour recréer d'urgence un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS initie, encourage et finance des projets innovants et expérimentaux de conservation et de restauration pour inspirer et accompagner les changements nécessaires à grande échelle. Pour protéger les abeilles à miel sauvages et endémiques, et faire connaître aux apiculteurs des alternatives aux solutions intensives et biotechnologiques qui leur sont proposées, POLLINIS élabore en outre des projets de réensauvagement des abeilles domestiques et soutient le travail des conservatoires d'abeilles locales. Ces travaux et projets sont systématiquement fondés sur les connaissances scientifiques et les résultats d'études menés en partenariat avec les meilleurs experts internationaux.



Les arbres plantés en 2019 sur l'exploitation beauceronne de l'agriculteur Fabien Perrot pour recréer des haies-refuges pour les pollinisateurs ont bien poussé. ©F. Perrot



► **INFORMER LES CITOYENS**

Pour faire connaître la variété et l'importance vitale des pollinisateurs, et les actions indispensables à mener pour enrayer leur extinction, POLLINIS informe et sensibilise largement le public sur ses actions au travers de son site internet, de ses newsletters et de ses réseaux sociaux. Par l'intermédiaire des communiqués de presse et de son réseau, l'association informe et interpelle aussi régulièrement les médias.

► LUTTER DANS L'ARÈNE POLITIQUE ET DEVANT LES TRIBUNAUX

Pour défendre les intérêts des citoyens face à ceux de l'agrochimie et de l'agro-industrie, POLLINIS agit auprès des décideurs et siège au sein de différentes instances consultatives à Paris et à Bruxelles pour faire adopter les législations réellement protectrices de l'environnement. Grâce à son expertise, l'association propose des solutions concrètes pour un changement rapide de modèle agricole et l'interdiction des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui contaminent l'ensemble des milieux en France et en Europe.

Lorsque l'outil législatif ne suffit pas, POLLINIS saisit la justice pour contraindre les responsables politiques et les institutions nationales et européennes à respecter leurs engagements et appliquer les lois en vigueur en matière de protection de la biodiversité, de transition agricole et de transparence. L'association cherche également à accélérer la nécessaire adaptation du Droit aux enjeux cruciaux de l'extinction des espèces et de la contamination des milieux. POLLINIS a ainsi lancé plusieurs actions en justice notamment contre l'État français et la Commission européenne.



POLLINIS lutte sans relâche pour faire interdire les pesticides responsables du déclin alarmant des insectes pollinisateurs, comme les bourdons dont les populations sont en déclin de 46 % en Europe (IUCN, 2014).

► MOBILISER LES CITOYENS ET INTERPELLER LES RESPONSABLES POLITIQUES

Pour contraindre les élus et représentants politiques à mettre en œuvre les politiques en matière d'environnement que soutiennent réellement les citoyens, POLLINIS mobilise et fédère régulièrement les citoyens autour de ses campagnes et ses combats. Grâce à des outils d'interpellation directe et le relais de plus d'un million de citoyens en France et à travers l'Europe qui soutiennent ses combats, l'association maintient une pression continue sur les décideurs politiques. Les pétitions, qui recueillent plusieurs centaines de milliers de signatures, et les messages d'interpellation directe des responsables politiques, relayés par des dizaines de milliers de sympathisants permettent de faire systématiquement remonter les demandes citoyennes à l'agenda des décideurs politiques.

**OBLIGEONS
LA COMMISSION EUROPÉENNE
À AGIR POUR SORTIR L'EUROPE
DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE**

► JE SIGNE L'INITIATIVE
CITOYENNE EUROPÉENNE

#SAVEBEESANDFARMERS



NOS VALEURS

► LES CITOYENS ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR DU DÉBAT

POLLINIS estime que les citoyens sont concernés en premier lieu par la préservation des pollinisateurs et par les problématiques qui touchent l'agriculture. Car ce sont les citoyens qui :

- financent indirectement les aides dont bénéficie le secteur ;
- se nourrissent des aliments produits ;
- vivent au milieu des paysages façonnés par l'agriculture.

Enfin, c'est au nom des citoyens que les décideurs orientent les financements de la recherche publique et ceux destinés à soutenir le modèle agroalimentaire conventionnel. En portant leurs revendications auprès des élus et des institutions, POLLINIS replace les citoyens au centre des débats. En retour, chaque citoyen qui soutient son action confère à POLLINIS sa légitimité dans l'arène politique : grâce à cette légitimité, l'association peut proposer des réformes pragmatiques et intervenir au cœur des processus législatifs à Paris et à Bruxelles, pour faire prévaloir l'intérêt public et ne pas laisser le champ du politique aux seuls intérêts privés des lobbys, des grandes entreprises et des syndicats professionnels.

► UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE

POLLINIS est l'une des rares associations à n'accepter aucun financement de la part d'entreprises, de l'État, d'institutions européennes ou nationales, de partis politiques, de syndicats ou d'organisations professionnelles. Et elle n'est engagée dans aucune activité commerciale. Nous dépendons donc entièrement des particuliers qui nous soutiennent.

Ce sont eux, à 100 %, qui nous permettent de mener à bien nos campagnes en faveur des pollinisateurs et d'une agriculture respectueuse de la nature. POLLINIS jouit ainsi d'une liberté d'action et de parole totale vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique. Ce modèle garantit que l'association représente et défend uniquement les intérêts des citoyens qui la soutiennent.

UNE TRANSPARENCE TOTALE

En 2021, POLLINIS a obtenu le renouvellement du label Don en confiance, qui certifie de manière indépendante la bonne utilisation des dons et la probité des associations. Cette certification de référence en matière de déontologie et de probité dans le monde associatif évalue les projets, les campagnes et les combats de l'association à l'aune du respect de quatre principes cardinaux :

- respect du donateur,
- transparence,
- recherche d'efficacité,
- probité et désintéressement.

Le renouvellement obtenu pour une durée de trois ans entérine le travail constant d'amélioration effectué par POLLINIS ainsi que son engagement auprès de ses donateurs.



**DES CAMPAGNES
MILITANTES**

et des newsletters thématiques
pour informer et mobiliser les citoyens
pour la protection des pollinisateurs



**INDÉPENDANCE
ABSOLUE**

vis-à-vis de tous les pouvoirs
économiques et politiques



**CONFORMITÉ
ET TRANSPARENCE**

tous nos bilans comptables sont disponibles
sur notre site Internet et certifiés par
un commissaire aux comptes



NOTRE SYMBOLE

une abeille sauvage,
pollinisateur complexe
et méconnu, essentiel
à l'agriculture et victime
directe du système
agro-industriel actuel

**ASSOCIATION
LOI 1901**

indépendante
et à but
non lucratif



1 LABEL

Don en confiance qui garantit
transparence, recherche
d'efficacité, respect
des donateurs, probité
et désintéressement

2012

**CRÉATION DE
L'ASSOCIATION**



**+ 1,2 MILLION
DE CITOYENS
SOUTIENNENT NOS
ACTIONS À TRAVERS
L'EUROPE**

100%

D'INDÉPENDANCE
vis-à-vis de tous les pouvoirs
économiques et politiques



« Papillon Héséprie se nourrissant du nectar de la vipérine. En raison de l'abondance du nectar qu'elle sécrète, cette fleur attire un grand nombre d'insectes : abeilles sauvages et mellifères, bourdons, syrphes, coléoptères et papillons... »

2. NOS ACTIONS

Le modèle agricole conventionnel repose sur l'usage systématique et massif de pesticides, alors que ces substances ont des effets dévastateurs sur l'environnement, largement documentés par la science. Les pollinisateurs, pourtant indispensables aux cultures, font partie des premières victimes de ce modèle dépendant de la chimie de synthèse, avec des taux d'effondrement des populations et de la masse des insectes ailés vertigineux. En 2021, POLLINIS a poursuivi son combat pour faire interdire les pesticides les plus délétères en Europe et à l'échelle nationale. L'association a également financé une étude scientifique pour montrer les angles morts et l'obsolescence des tests d'homologation qui permettent aujourd'hui à ces substances d'être mises sur le marché. Elle a aussi actionné des leviers judiciaires afin d'obtenir les décisions nécessaires à la protection des pollinisateurs et de la biodiversité, et continue de se battre pour l'adoption en Europe de protocoles d'évaluation de la toxicité des pesticides suffisamment protecteurs pour les abeilles domestiques et sauvages.

POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE, NOUS AVONS :

→ ENCLENCHÉ LA PREMIÈRE ÉTAPE D'UN PROCÈS HISTORIQUE CONTRE L'ÉTAT FRANÇAIS

Le 8 septembre, POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT) ont initié la première étape d'une action en justice sans précédent contre l'État français. À l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN, les deux associations ont déposé des injonctions communes afin de dénoncer l'inaction de l'État face à l'effondrement de la biodiversité et l'obliger à prendre des mesures réellement efficaces pour l'enrayer.

Avec ce recours pour carence fautive, POLLINIS et NAAT comptent faire reconnaître la responsabilité de l'État dans la sixième extinction de masse, et obliger le gouvernement à mener une refonte du système d'évaluation et d'homologation des pesticides, dont les multiples défaillances permettent la mise sur le marché de pesticides toxiques.

Passant à travers les mailles de ce processus obsolète, des centaines de produits nocifs sont mis sur le marché sans contrôle rigoureux et sans évaluation pertinente de leurs effets réels sur la biodiversité. Répandus massivement sur les cultures, les pesticides sont transportés par voie atmosphérique, fixés dans les sols, entraînés par les eaux par lixiviation et ruissellement, et s'infiltrent dans les eaux souterraines, de sorte que les pollutions présentent un caractère permanent et diffus, y compris dans les zones non traitées.

Outre leur toxicité avérée pour les pollinisateurs, ces produits ont des répercussions négatives sur d'autres espèces non visées. On retrouve par exemple dans l'eau des substances actives de pesticides qui présentent une toxicité pour les organismes aquatiques, théoriquement hors de leur cible d'action. Face à cette contamination généralisée qui met en péril le vivant, la responsabilité de l'État doit être reconnue.



Lors de la conférence de presse à Marseille, les représentants de POLLINIS ont souligné le fait que l'État français avait failli à mettre en place un système d'homologation des pesticides réellement protecteur des pollinisateurs et de la faune en général. ©POLLINIS

→ MENÉ UNE LUTTE ACHARNÉE CONTRE L'AFFAIBLISSEMENT DES « TESTS ABEILLES »

Depuis 2017, POLLINIS se bat sans relâche pour que soient appliqués des « tests abeilles » ambitieux. Ces protocoles permettraient d'évaluer réellement la toxicité des pesticides pour les abeilles domestiques, les bourdons et les abeilles solitaires avant toute mise sur le marché européen. Publiés en 2013 par l'EFSA, l'Autorité européenne de Sécurité des Aliments, au terme d'un processus de mise à jour scientifique, ils représentaient une avancée majeure pour la protection des pollinisateurs en Europe et devaient permettre d'écarter du marché les pesticides délétères pour ces insectes essentiels.

Mais sous la pression de l'agrochimie, inquiète de voir la commercialisation de nombreux pesticides remise en cause, les « tests abeilles » n'ont jamais été adoptés par les États membres, et la Commission européenne a décidé en 2019 de leur révision pour sortir du blocage politique. Alors que l'EFSA a poursuivi sa mise à jour du document en 2021, POLLINIS a dénoncé les choix techniques et scientifiques retenus par l'agence.

En février 2021, POLLINIS s'est inquiétée avec trois autres ONG de la méthodologie choisie pour fixer les objectifs de protection des abeilles domestiques, et le calcul du seuil de mortalité considéré comme « acceptable » pour une colonie d'abeilles sous l'effet d'un pesticide, dans une lettre ouverte adressée à la Commission européenne. POLLINIS a notamment dénoncé les simulations menées par l'EFSA à l'aide d'un modèle controversé appelé « BEEHAVE », un outil de modélisation cofinancé par la firme agrochimique Syngenta.

Face aux arguments fallacieux de l'industrie pour refuser la mise en œuvre de tests protecteurs, POLLINIS et les autres ONG siégeant au comité consultatif de l'EFSA ont proposé des solutions alternatives et demandé à la Commission de rester ferme sur la priorité à donner à une protection élevée des pollinisateurs. Par ailleurs en amont d'une réunion des ministres de l'Agriculture

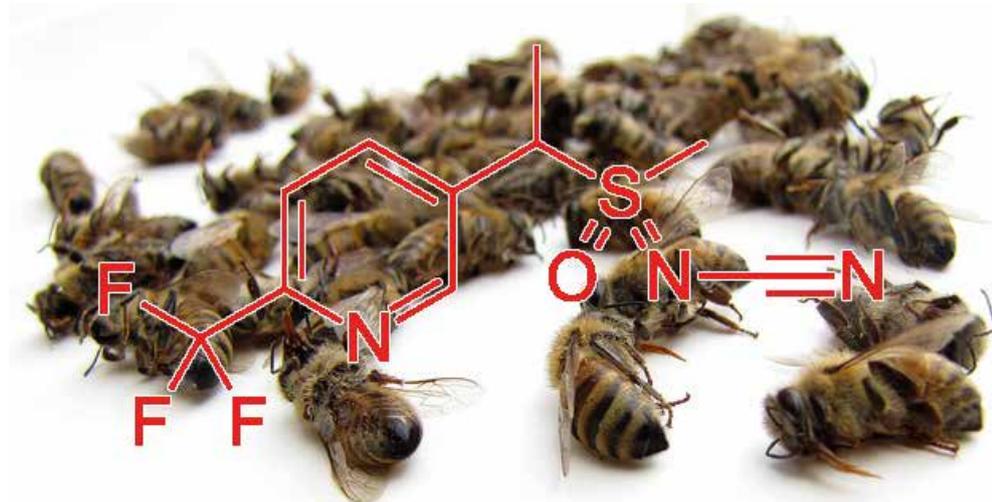
européens dans le cadre de la révision des « tests abeilles », POLLINIS a adressé une lettre au ministre de l'Agriculture Julien Denormandie en juin 2021 pour demander que la France défende un taux de « mortalité acceptable » de seulement 7 % pour les abeilles confrontées aux pesticides, quand d'autres pays européens envisageaient un taux allant jusqu'à 23%.

→ POURSUIVI NOTRE ACTION EN JUSTICE CONTRE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Depuis septembre 2018 POLLINIS réclame l'accès à des documents révélant les noms et les arguments des pays européens à l'origine du blocage des « tests abeilles ». Les décisions des pays européens sur ce dossier sont prises à huis clos au sein d'un comité technique européen, le SCoPAFF, rassemblant des représentants de la Commission européenne et des ministères de l'agriculture des 27 États membres. Rien ne filtrant de ces réunions confidentielles, il est impossible pour les citoyens de connaître la position de leur propre pays sur ce dossier pourtant crucial pour l'avenir de la biodiversité et de l'agriculture.

En dépit du soutien de la médiatrice de l'Union européenne, qui a pris parti pour POLLINIS en 2019 et affirmé que ces informations relèvent d'un « intérêt public supérieur » et que la Commission européenne faisait preuve de « mauvaise administration », POLLINIS a essuyé une fin de non recevoir à chacune de ses demandes. Sous couvert de protéger la confidentialité des débats, l'exécutif européen a systématiquement refusé de faire aboutir la demande d'accès aux documents formulée par POLLINIS début 2020.

Face à cette situation inacceptable en démocratie, POLLINIS a poursuivi son combat pour la transparence devant la justice, et déposé, le 15 juin 2020, par l'intermédiaire de son avocate, Maître Corinne Lepage, un recours devant le Tribunal de l'Union européenne contre la Commission européenne. L'association est maintenant en attente d'une audience devant le Tribunal de l'Union européenne, qui devrait se tenir en 2022.



Les nouveaux « tests abeilles » de l'EFSA étaient une mesure essentielle pour préserver les pollinisateurs des pesticides au niveau européen. Ces protocoles auraient pu être mis en œuvre en Europe dès 2014 si les États membres n'avaient pas bloqué leur adoption.

© S. Caza

POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES, NOUS AVONS :

→ BATAILLÉ SANS RELÂCHE POUR EMPÊCHER LE RETOUR DES NÉONICOTINOÏDES TUEURS D'ABEILLES

POLLINIS a engagé une bataille judiciaire pour faire invalider l'arrêté du 5 février 2021 permettant aux betteraviers de réutiliser temporairement les néonicotinoïdes. Ces insecticides tueurs d'abeilles ont pourtant été interdits en France dès 2018, notamment grâce au combat mené de haute lutte par POLLINIS et ses sympathisants, dont 1,3 million avaient signé la pétition réclamant leur interdiction.

En février, 2021, POLLINIS a déposé, aux côtés de plusieurs associations, des recours devant les tribunaux administratifs de Lyon et Toulouse, puis en avril devant le Conseil d'État. Dans le cadre de ces recours, les ONG ont demandé l'annulation de l'arrêté autorisant pour une durée de 120 jours la mise sur le marché de semences de betteraves sucrières « traitées avec des insecticides contenant les substances actives imidaclopride ou thiaméthoxam », deux néonicotinoïdes.

Les associations critiquent le non-respect des conditions dans lesquelles les États membres peuvent octroyer des dérogations d'urgence pour les pesticides. Alors que le droit européen stipule que ces dérogations ne peuvent être accordées qu'en cas d'urgence, pour un usage contrôlé et limité, et lors de l'existence d'un danger qui ne peut être maîtrisé par d'autres moyens raisonnables, l'arrêté du 5 février prévoit un usage préventif en enrobage de semence. La dérogation a par ailleurs été obtenue par la filière betterave sur la base d'arguments mensongers, attribuant injustement les baisses de rendements au virus de la jaunisse. POLLINIS a également fait valoir ses arguments dans le cadre de la consultation publique menée par le gouvernement au mois de janvier sur le décret.

Les associations ont demandé par ailleurs au Conseil d'État d'attendre la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne qui devait se prononcer sur les conditions dans lesquelles les États membres peuvent ou non octroyer des dérogations d'urgence. Alors que l'Agence sanitaire européenne (EFSA) a validé l'usage massif de dérogations en Europe (17 dérogations entre 2020 et 2021) sur la base d'une analyse parcellaire, POLLINIS continuera à s'opposer par tous les moyens possibles à cette systématisation des dérogations, qui affaiblissent l'interdiction des néonicotinoïdes en dépit de leurs effets catastrophiques sur les pollinisateurs et l'environnement.



Des grains de maïs enrobés de pesticide : ainsi commercialisés, les néonicotinoïdes se diffusent dans toute la plante au fur et à mesure de sa croissance, jusque dans le nectar et le pollen dont se nourrissent les abeilles.

→ DÉMONTRÉ LA TOXICITÉ ACCRUE DES EFFETS COCKTAILS DE PESTICIDES



Celeste Azpiazu, écotoxicologue, a étudié avec l'équipe de chercheurs de l'université de Bologne, les effets du sulfoxaflor et d'un SDHI sur trois espèces d'abeilles, grâce à un financement partiel de POLLINIS. La chercheuse souligne l'importance d'inclure les pollinisateurs sauvages et les mélanges dans le système d'homologation. ©S. Magagnoli

POLLINIS a contribué à financer une étude scientifique de l'Université de Bologne qui a mis en évidence la toxicité renforcée du mélange entre un insecticide, le sulfoxaflor, et un fongicide SDHI. Les résultats ont aussi montré la grande vulnérabilité des abeilles sauvages face à ces « effets cocktail », deux angles morts du processus actuel d'homologation des pesticides.

Au cours de leurs expérimentations, les chercheurs ont pu détecter une synergie significative entre le sulfoxaflor et le fluxapyroxad, mise en évidence sur *Osmia bicornis* et *Apis mellifera*. Ils ont aussi constaté que, si les abeilles étaient exposées simultanément au fongicide fluxapyroxad, le sulfoxaflor pouvait avoir des effets négatifs à des doses plus faibles que lorsqu'il est administré seul.

Par ailleurs, les résultats ont confirmé que le sulfoxaflor présente un mode d'action similaire aux néonicotinoïdes, et ont montré qu'il est également beaucoup plus toxique que certains néonicotinoïdes. Enfin, l'étude a aussi mis en évidence la plus grande sensibilité d'*Osmia bicornis* lors des tests. Ces résultats révèlent les lacunes inquiétantes d'un processus d'homologation peu protecteur, qui reste aveugle sur la toxicité accrue des mélanges, et sur la plus grande vulnérabilité aux pesticides des abeilles solitaires. Alors que l'abeille domestique est actuellement la seule espèce testée lors du processus d'homologation des pesticides, les conclusions de l'étude démontrent aussi qu'*Apis mellifera* ne saurait être représentative de l'ensemble des pollinisateurs. Les chercheurs soulignent dès lors la nécessité d'inclure d'autres espèces dans les schémas d'évaluation des risques.

POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DU VIVANT, NOUS AVONS :

→ SOUTENU L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE (ICE) « SAVE BEES AND FARMERS »

Le 30 septembre 2021, l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) « Save Bees and Farmers », soutenue par POLLINIS et réclamant l'arrêt complet des pesticides en 2035 a dépassé le seuil de validation fixé à un million de signatures. En atteignant ce seuil minimal fixé par la loi européenne, cet outil de démocratie participative remplit les conditions requises pour être étudiée par la Commission européenne, qui devra formuler dans les prochains mois une réponse et les suites qu'elle compte lui donner.

Lancée en 2019 avec le soutien d'une coalition de plus de 140 organisations environnementales, d'agriculteurs et d'apiculteurs, de fondations caritatives et d'institutions scientifiques issues de l'ensemble des pays de l'Union, cette ICE demande notamment une sortie accélérée des pesticides de synthèse, leur arrêt total d'ici 2035, des mesures en faveur de la restauration de la biodiversité et un soutien aux agriculteurs pour effectuer une transition vers l'agroécologie. POLLINIS a activement soutenu cette initiative et a permis, grâce à la participation de ses sympathisants dès le début du processus, d'atteindre son quorum de signataires au niveau français, fixé à 55 000.

→ DEMANDÉ À EMMANUEL MACRON UNE PAC POUR SORTIR DES PESTICIDES

Alors que les pesticides sont la principale cause du déclin des pollinisateurs, POLLINIS ne cesse de se battre pour obtenir un changement des politiques publiques agricoles, qui soutiennent aujourd'hui un modèle conventionnel nocif pour la biodiversité. Aux côtés de 27 organisations, POLLINIS a adressé en septembre 2021 une lettre ouverte à Emmanuel Macron pour lui demander des mesures concrètes d'adaptation de la Politique Agricole Commune (PAC) aux enjeux environnementaux. Dans ce courrier, les organisations demandent au Président de revoir le Plan Stratégique National, qui met en œuvre la version française de la PAC, afin de s'assurer que les aides européennes rémunèrent les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement. Cette réorientation est indispensable alors qu'aujourd'hui, moins de 2 % des financements de la PAC ont un impact avéré sur la réduction de l'emploi des pesticides.

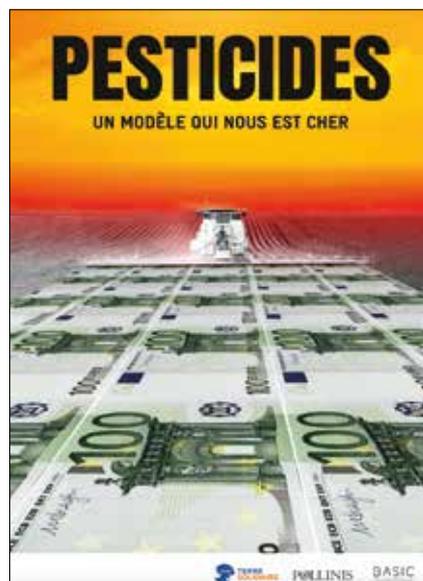
En 2020, POLLINIS avait déjà formulé des recommandations pour que la mise en œuvre de la nouvelle PAC en France permette réellement de financer la transition écologique des agricultures et de transformer les pratiques conventionnelles extrêmement nocives pour les pollinisateurs, ouvriers naturels pourtant indispensables à un grand nombre de productions agricoles.

→ COMMANDÉ UNE ÉTUDE INÉDITE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES PESTICIDES ET SES COÛTS CACHÉS

En novembre 2021, POLLINIS et l'ONG CCFD-Terre Solidaire, ont publié les résultats d'une étude inédite sur le modèle économique du secteur des pesticides. Réalisée par le Bureau d'Analyse Sociétale d'Intérêt Collectif (Basic), cette étude de 140 pages intitulée « Pesticides, un modèle qui nous est cher » a permis de démontrer l'irrationalité économique et sociale de la production et de l'utilisation des pesticides, en calculant les coûts réels engendrés par ce modèle et indûment financés par les citoyens.

Le rapport pointe notamment les 1,9 milliard d'euros de dépenses publiques européennes directement attribuables aux pesticides en 2017 (émissions de gaz à effet de serre, traitement de l'eau potable, traitement des maladies professionnelles etc.) auxquelles s'ajoutent 390 millions d'euros de soutiens financiers publics accordés au secteur par les États membres (par le biais de subventions directes aux fabricants de pesticides ou de réduction de la TVA sur les pesticides dans sept États membres etc.).

Sur la base de cette analyse de la mécanique de subvention publique favorable aux pesticides, POLLINIS et le CCFD-Terre Solidaire ont poussé les représentants politiques à faire évoluer les politiques responsables du maintien du système agroalimentaire conventionnel. Les associations ont ainsi partagé les résultats de cette étude avec de nombreuses associations environnementales lors de deux webinaires, et ont communiqué leurs conclusions aux eurodéputés écologistes français ainsi qu'à plusieurs députés de la commission du développement durable lors de réunions de restitutions.



L'étude menée par le Basic commandée par POLLINIS et CCFD-Terre Solidaire démontre que l'usage massif des pesticides dans le système agricole actuel profite principalement à quatre multinationales mais comporte un coût financier et humain pour l'ensemble des citoyens.

→ MOBILISÉ NOS SYMPATHISANTS SUR LA QUESTION CRUCIALE DES PESTICIDES LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE « PLAN POLLINISATEURS » DU GOUVERNEMENT

Tout au long de l'année, POLLINIS a participé de près à l'élaboration du « Plan Pollinisateurs » du gouvernement français, censée apporter une réponse politique à l'effondrement des populations d'abeilles et de pollinisateurs sauvages. Dès la présentation de la première mouture de ce plan, en décembre 2020, POLLINIS avait dénoncé l'insuffisance des mesures prévues pour protéger les pollinisateurs des pesticides, l'une des principales causes du déclin vertigineux de ces insectes.

En février 2021, POLLINIS a adressé aux ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique une série d'observations pour améliorer le Plan Pollinisateurs, en soumettant des propositions techniques précises pour que le processus d'évaluation des pesticides soit mis à jour scientifiquement. En juin, près de 50 000 citoyens engagés auprès de l'association ont envoyé des messages à la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, pour exiger des tests d'évaluation des pesticides véritablement protecteurs pour les pollinisateurs en France.

À l'occasion de la consultation publique organisée par le gouvernement afin que les citoyens puissent soumettre leur avis sur les mesures envisagées, l'association a mobilisé ses sympathisants pour maintenir la pression sur le gouvernement et obtenir une véritable réforme au niveau national du système d'évaluation des pesticides : plus de 10 000 citoyens ont ainsi soumis leurs commentaires dans le sens d'une véritable réforme au niveau national du système d'évaluation des pesticides. Malgré cette forte mobilisation citoyenne, le gouvernement n'a absolument pas tenu compte de ces demandes. Il n'a pas non plus repris les propositions du Conseil national de la protection de la nature (CNP), dont les experts appelaient pourtant à une révision drastique du volet du Plan portant sur les pesticides.

→ PLANTÉ DES HAIES CHEZ DES AGRICULTEURS DES PAYS DE LA LOIRE



Avec l'Afac et l'association locale Mission Bocage, POLLINIS a permis la plantation de haies dans la ferme du Vivier, à Denée (Maine-et-Loire). 500 mètres de haies supplémentaires doivent être plantés dans les 5 prochaines années.

En quelques décennies, l'agriculture conventionnelle a presque éliminé du paysage haies et arbres champêtres pour favoriser le passage des engins agricoles sur les étendues de monocultures, où les insectes ne trouvent plus de nourriture ni d'habitat. À l'inverse, les haies leur offrent des sites de nidification ainsi que les ressources dont ils ont besoin : pollen et nectar de fleurs pour se nourrir et sustenter leurs larves, fibres naturelles et résines végétales pour la construction des nids, plantes hôtes pour les chenilles des papillons... Début 2021, POLLINIS a renouvelé pour dix-huit mois supplémentaires son partenariat avec l'Association française arbres champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) des Pays de la Loire, qui accompagne des agriculteurs installés en agriculture biologique ou en phase de conversion dans la replantation de haies sur leur exploitation. Pour 2021-2022, l'objectif est de planter plus de quatre kilomètres de haies ainsi que de créer et restaurer une dizaine de mares. Précédemment, POLLINIS a accompagné la plantation de plus de deux kilomètres de haies, soit 786 arbres non fruitiers et 475 arbres fruitiers, et apporté un soutien à quatorze agriculteurs (cinq vigneron, cinq éleveurs et quatre cultivateurs de céréales, légumes et plantes médicinales).

EMPÊCHEZ LES LOBBYS AGROCHIMIQUES DE PRÉCIPITER L'EXTINCTION DES INSECTES POLLINISATEURS !

Participez à la consultation publique pour exiger un Plan pollinisateurs qui permette réellement de protéger ces précieux butineurs et leurs indispensables services écosystémiques.

Alors qu'une abeille sur quatre ^(Mars 2021) a disparu d'ici l'année d'extinction en Europe, le gouvernement français veut autoriser les pesticides tueurs d'abeilles pendant dix années encore pour certains - tout ça dans un « Plan » pour sauver les pollinisateurs.

Participez de toute urgence à la consultation citoyenne organisée par le gouvernement en suivant la démarche ci-dessous : ensemble, faisons plier les ministres, pour empêcher l'extinction des abeilles et des pollinisateurs sauvages avant qu'il ne soit trop tard !

Je participe à la consultation publique

<p style="text-align: center;">Étape 1</p> <p>Je clique sur « Copier » pour copier le texte ci-dessous qui dénonce les lacunes de l'arrêté censé protéger les abeilles et les pollinisateurs sauvages.</p> <p style="text-align: center;"><input type="button" value="Copier"/></p>	<p style="text-align: center;">Étape 2</p> <p>J'ouvre la page de participation à la consultation publique et je copie/colle mon commentaire en bas de page (cliquer sur commentaire).</p> <p style="text-align: center;"><input type="button" value="Je participe"/></p>	<p style="text-align: center;">Étape 3</p> <p>Je confirme ma participation pour permettre à POLLINIS de comptabiliser le nombre de commentaires déposés par les citoyens.</p> <p style="text-align: center;">Adresse email <input type="text"/> <input type="button" value="OK"/></p>
--	---	--

POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES, NOUS AVONS :

→ RECENSÉ LES POPULATIONS DE POLLINISATEURS SAUVAGES DANS LES AIRES PROTÉGÉES EN FRANCE

Face au manque d'études scientifiques dédiées aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS a confié au scientifique Ben Woodcock, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (UK Center of Ecology and Hydrology), le soin de dresser un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des insectes dans deux parcs nationaux français, celui de la Vanoise (Savoie) et celui des forêts (Côte d'Or/Haute-Marne).

La comparaison des données prélevées pendant trois ans sur différentes zones des deux parcs, des plus urbanisées aux plus naturelles, permettra d'évaluer l'évolution des populations de pollinisateurs dans la zone protégée des parcs, ainsi que l'impact de l'anthropisation. Le protocole initial de l'étude a été élaboré par des scientifiques spécialistes des abeilles et des pollinisateurs (Jeffery Pettis et Tom Seeley, tous deux biologistes américains mondialement connus, ainsi qu'Adam Vanbergen, écologue au sein de l'INRAE et auparavant au UK Center for Ecology and Hydrology en Écosse) avant d'être repris par Ben Woodcock.

Les premières démarches de recensement dans le Parc de la Vanoise ont démarré en 2020 et se sont poursuivies en 2021. L'association Arthropologia a sélectionné les dix sites de l'étude et effectué les prélèvements. Les sites seront échantillonnés trois fois par an, au printemps, en début et en fin d'été, afin que six périodes d'échantillonnages soient réalisées. Dans le Parc national de forêts, les premiers travaux de terrain démarreront au printemps 2022.



Dans le parc national de la Vanoise, à l'été 2021, les collectes de données ont démarré pour l'étude sur les abeilles sauvages menée par le biologiste Jeffery Pettis avec l'écologue Fabrice Requier, à la demande de POLLINIS.

→ MANDATÉ DES SCIENTIFIQUES RECONNUS POUR MENER DES ÉTUDES AFIN DE MIEUX CONNAÎTRE LES ABEILLES MELLIFÈRES SAUVAGES DANS DEUX PARCS NATIONAUX FRANÇAIS

Les abeilles mellifères domestiques sont largement étudiées par les scientifiques, à l'inverse de leurs congénères vivant à l'état sauvage, qui demeurent les grandes oubliées de la recherche. Pourtant, des colonies nichant dans des troncs d'arbres, des anfractuosités, des interstices, évoluent à l'abri des regards au plus près du mode de vie naturel des abeilles, loin de toute intervention humaine. Seules les abeilles les plus robustes survivent et se reproduisent, selon une logique « darwinienne ». Façonnées par la sélection naturelle, ces abeilles à miel sauvages ont progressivement développé de précieuses spécificités morphogénétiques et comportementales, particulièrement adaptées à leur environnement.

Afin de mieux connaître ces populations remarquable d'*Apis mellifera* sauvages, POLLINIS a mandaté d'éminents spécialistes des abeilles pour mener une étude dans le Parc national de la Vanoise (Savoie) et dans le Parc national de forêts (Côte-d'Or/Haute-Marne). Pendant trois ans, Jeffery Pettis, biologiste américain mondialement connu, et Fabrice Requier, écologue de l'Université de Poitiers, suivront les colonies sauvages d'abeilles mellifères dans ces zones protégées afin de mieux connaître leurs populations, leur état de santé, leurs dynamiques et les défis auxquels elles font face. Et de permettre d'élaborer des pistes en faveur de la conservation des abeilles mellifères. Ils ont mené leurs premiers séjours de terrain à l'été 2021 et se rendront deux fois par an (fin du printemps et fin de l'été) dans chaque parc pendant trois ans.

→ PRÉSENTÉ NOS PROJETS SCIENTIFIQUES EN FAVEUR DES ABEILLES SAUVAGES AU FESTIVAL « BEE NATURAL »

Du 6 au 8 août 2021, POLLINIS a présenté ses projets de recherche scientifiques sur les abeilles mellifères sauvages au « Bee Natural Festival » dans le parc national du Gran Sasso e Monti della Laga. Cet événement rassemblant des scientifiques, des apiculteurs, des associations et du public pour trois jours de conférences et d'ateliers, a mis à l'honneur des initiatives apicoles et des recherches remarquables autour des abeilles à miel vivant à l'état sauvage. POLLINIS a présenté ses projets sur les pollinisateurs sauvages actuellement menés sur l'île de Groix en Bretagne, ainsi que dans deux espaces protégés, le parc national de la Vanoise dans les Alpes et le parc national de forêts en Bourgogne et Champagne.

→ LANCÉ UN INVENTAIRE DES POLLINISATEURS SAUVAGES SUR L'ÎLE DE GROIX



Parmi les espèces de pollinisateurs recensés sur l'île de Groix par l'écologue Violette Le Féon, le xylocope violet (*Xylocopa violacea*), l'une des plus grosses abeilles que l'on trouve en France. ©Ph. Boyer

En 2020, POLLINIS avait missionné l'écologue Violette Le Féon pour dresser un inventaire des abeilles sauvages de l'île de Groix, au large de la Bretagne Sud. L'objectif : mieux connaître les espèces présentes dans cet environnement unique et préservé, et étudier l'influence du type d'habitat sur la préservation de ces pollinisateurs. Depuis septembre 2020, Violette Le Féon a réalisé trois séjours de collectes d'abeilles sur les deux groupes de sites sélectionnés pour fournir un panorama des différents milieux de l'île. D'une part, la réserve naturelle François Le Bail, qui s'étend sur près de 100 hectares et gérée par l'association Bretagne vivante. D'autre part, des potagers et des jardins privés en zone habitée, auxquels l'accès a été facilité par l'association locale ASAN GX. Les abeilles sont récoltées lors de sessions de 20 minutes au cours desquelles l'ensemble des abeilles repérables sur un site sont prélevées à l'aide d'un filet, de type « filet à papillons ».

Ces collectes ont lieu à différentes époques de l'année afin de couvrir les périodes de vols variables propres à chaque espèce. Après la collecte de terrain, le travail de laboratoire permet d'identifier précisément les spécimens capturés. À l'issue d'un dernier séjour de collecte prévu printemps 2022, l'étude permettra de déterminer si Groix héberge des espèces en danger, répertoriées sur la liste rouge des abeilles d'Europe de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En 2022, la chercheuse devrait présenter à Groix les résultats de cette étude.

→ PUBLIÉ DES GUIDES POUR AIDER LES PARTICULIERS À PLANTER DES HAIES FAVORABLES AUX POLLINISATEURS

À l'été 2021, POLLINIS a publié une série de onze guides régionaux pour aider les particuliers à choisir les arbres et les arbustes locaux qui composeront une haie idéale pour les insectes pollinisateurs. Alors que les habitats des pollinisateurs sont dégradés par les pratiques de l'agriculture conventionnelle (monocultures, arrachage de haies, usages de pesticides), ces guides proposent aux particuliers des outils concrets pour recréer des espaces refuges pour les pollinisateurs dans leurs jardins, et participer à leur préservation. Les haies des jardins offrent aux pollinisateurs des sites de nidification et les ressources florales dont ils ont besoin. Elles constituent aussi un corridor dans lequel les animaux peuvent se déplacer.

Fruits de longs mois de labeur pour l'équipe de POLLINIS, ces guides en accès gratuit proposent des essences d'arbres et d'arbustes à la fois propices aux pollinisateurs grâce à leurs propriétés nectarifères et mellifères et adaptées au climat ainsi qu'aux sols de chaque région. La vaste majorité des essences proposées dans ces guides sont disponibles sous la marque « Végétal local », qui garantit l'origine locale d'un végétal sauvage sur le marché.

En 2021, plus de 8000 personnes ont téléchargé ces guides. Ils ont aussi suscité l'intérêt de la maison d'édition suisse Jouvence qui publiera un livre élaboré à partir de ces guides en mars 2022.



Gratuits et téléchargeables sur le site internet de POLLINIS, les guides régionaux publiés par l'association en 2021 permettent aux particuliers et aux collectivités de choisir les essences d'arbres et d'arbustes qui composeront leurs haies pour procurer le gîte et le couvert aux pollinisateurs.

POUR DÉFENDRE LES ABEILLES LOCALES, NOUS AVONS :

→ POURSUIVI NOTRE ÉTUDE SCIENTIFIQUE SUR LES ABEILLES ET LE *VARROA DESTRUCTOR*

Entamée en 2019, cette étude a pour objectif d'étudier et comprendre les mécanismes de la cohabitation entre les abeilles locales de l'île de Groix et *Varroa destructor*, un redoutable acarien qui décime les ruchers partout en France et en Europe. Menée par le biologiste américain Jeffery Pettis, spécialiste mondialement reconnu de l'abeille, cette étude lancée et financée par POLLINIS tend à trouver des solutions pratiques et naturelles pour aider les apiculteurs face à ce fléau.

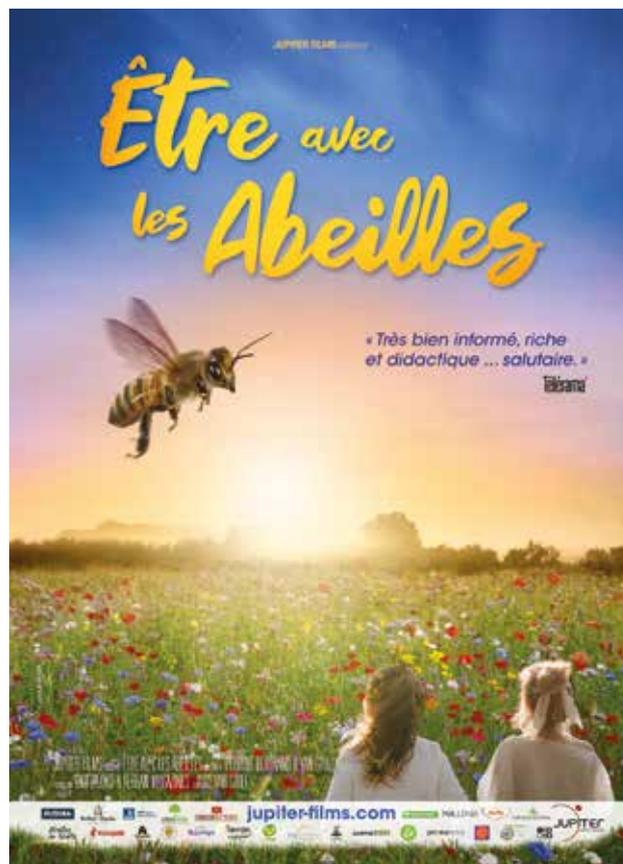
Les constats préliminaires de Jeffery Pettis montrent que les colonies d'abeilles de Groix, qui font partie du conservatoire d'abeilles noires de l'île (ASAN.GX) et bénéficient d'une apiculture naturelle dans un environnement sans pesticides, demeurent actives avec des taux d'infection supérieurs à 8 %, alors qu'un taux d'infection par le varroa supérieur à 5 % (c'est-à-dire 5 acariens pour 100 abeilles) condamne généralement une colonie d'abeilles.

Cette année, Jeffery Pettis a effectué de nouveaux séjours de terrain afin de procéder aux derniers relevés et comptage de varroa dans les ruchers, et a entamé l'analyse finale des données recueillies tout au long de l'étude dans l'optique de publier un article scientifique mettant en avant ses conclusions. En 2021, un nouveau volet de l'étude visant à comprendre et documenter les mécanismes de défense des abeilles groisillonnes face au varroa a été lancé. Ses recherches se poursuivront jusqu'en 2023.



Au cours de l'étude, Jeffery Pettis a analysé la cire collectée dans trois ruches des ruchers des 6 apiculteurs participants au projet, afin d'évaluer les taux de pesticides.

→ SOUTENU LE FILM « ÊTRE AVEC LES ABEILLES » DE LA RÉALISATRICE PERRINE BERTRAND



Dans le film « Être avec les abeilles », Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS et Hacène Hebbar, coordinateur de projets, détaillent les menaces auxquelles sont confrontés les abeilles.

Le film documentaire « Être avec les abeilles » des réalisateurs Perrine Bertrand et Yann Grill, sorti en salles le 1^{er} septembre 2021, propose des pistes concrètes pour sauvegarder ces pollinisateurs, et mettre en œuvre une apiculture naturelle plus respectueuse. Financé en partie grâce à POLLINIS, le film met en lumière l'importance de la préservation de l'abeille, victime à la fois de l'agriculture et de l'apiculture intensives au travers de nombreux témoignages de passionnés et amoureux des abeilles.

→ TESTÉ À GRANDE ÉCHELLE NOTRE APPAREIL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

À l'automne 2021, POLLINIS a conclu une série de 15 partenariats avec différentes structures et collectivités françaises soucieuses de lutter contre le frelon asiatique tout en préservant l'environnement, la biodiversité et la santé de leurs riverains. Ces partenariats permettront de mener une vaste campagne de tests destinée à documenter l'efficacité de l'appareil HeatNest contre les nids de frelon asiatique, et consolider les premiers résultats obtenus lors d'une première campagne de tests menée au cours de l'hiver 2020-2021 par des désinsectiseurs et membres de Groupes de défense sanitaires apicoles (GDSA) en France.

Patiemment développé par POLLINIS depuis 2015, HeatNest produit de la vapeur sous pression et permet aux apiculteurs et aux professionnels de la désinsectisation de détruire sans recours à la chimie les nids de frelon asiatique, redoutable prédateur accidentellement importé d'Asie contre lequel les abeilles mellifères européennes ne possèdent pas de défense naturelle.

→ AMÉLIORÉ L'APPLICATION DE LOCALISATION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Pour faciliter la lutte contre le frelon asiatique et son suivi, POLLINIS a perfectionné l'application de localisation de nids de frelon GeoNest. Lancée en 2020, GeoNest permet de géolocaliser et de signaler des nids de frelons aux collectivités et aux professionnels locaux qui seront en mesure d'intervenir pour les traiter. Grâce à la géolocalisation, l'application permet aux particuliers d'être orientés vers les organismes de lutte contre le frelon les plus proches pour intervenir.

Elle permet de suivre l'évolution du nid dans le temps grâce au renseignement de son état (actif, inactif, pris en charge, traité) et d'indiquer dans quelles conditions il a été détruit. Les données sont ensuite croisées afin de déterminer les conditions optimales d'utilisation de l'appareil à vapeur HeatNest. Pendant l'année 2021, le nombre de signalement de nid sur Geonest est passé de 600 à 1082.

→ ÉTUDIER L'ADAPTATION DES ABEILLES DOMESTIQUES AU VARROA GRÂCE À LA SÉLECTION NATURELLE

Avec les premières expérimentations en France du protocole scientifique « Darwin's Black Bee Box », POLLINIS cherche à démontrer que les abeilles à miel vivant dans des ruchers peuvent s'adapter au parasite *Varroa destructor*, grâce à l'évolution et la sélection naturelle et en se passant de traitements acaricides et de médicaments.

Mise au point par des scientifiques de l'Université de Wageningen (Pays-Bas), cette expérimentation accélère le processus de sélection naturelle au travers d'un protocole détaillé d'interventions menées par les apiculteurs sur leurs colonies (nourrissage, traitements ou non, division des colonies...). Ces actions permettent à leurs abeilles d'exprimer leur capacité d'adaptation et ainsi de pouvoir renforcer progressivement leur résistance au varroa. Alors que les apiculteurs ont habituellement recours à des traitements tantôt chimiques, comme l'Apistan (tau-fluvalinate) et l'Apivar (amitraze), tantôt organiques comme les acides oxalique et formique, pour préserver leurs colonies, l'expérimentation du protocole « DBBB » tend à montrer qu'une cohabitation hôte-parasite est possible, à terme, sans intervention humaine. « *En laissant évoluer la relation entre l'hôte et le parasite, on arrive à un point d'équilibre où le parasite est moins virulent* », explique Delphine Panziera.

Ce projet de quatre ans, financé et coordonné par POLLINIS en France, a été initié par les biologistes Tjeerd Blacquiere et Delphine Panziera, en partenariat avec les apiculteurs de quatre conservatoires de l'abeille noire membres de la FEEdCAN (Auvergne, Île-de-France, Orne et Savoie).



Division des colonies dans le Parc national de la Vanoise, où se trouve le conservatoire de l'abeille noire de Savoie.

POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION D'ABEILLES ET D'INSECTES OGM DANS L'ENVIRONNEMENT, NOUS AVONS :

→ LUTTÉ SANS RELÂCHE CONTRE LES TENTATIVES DE DÉRÉGULATION DES NOUVEAUX OGM PAR LES LOBBYS DE L'AGROCHIMIE.

Aux côtés de plus de 160 organisations environnementales européennes, POLLINIS a appelé l'Europe à la fermeté sur l'encadrement des nouvelles techniques d'édition du génome. Dans une lettre adressée en mars 2021 à Frans Timmermans, vice-président de la Commission européenne, les organisations ont demandé à l'Europe de maintenir un encadrement strict de ces nouveaux OGM, alors que les lobbys des biotechnologies et de l'agrochimie font pression pour un assouplissement de ce cadre, entériné en 2018 par un arrêt décisif de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). Cet arrêt avait rappelé que la directive européenne sur les OGM traditionnels s'applique à tous les organismes modifiés issus de la mutagenèse, dont les « nouveaux OGM ».

En octobre 2021, POLLINIS a aussi rappelé les risques de ces nouvelles techniques dans le cadre de l'appel à contribution de la Commission européenne, première étape de l'élaboration d'un nouveau cadre juridique européen destiné à préparer la mise sur le marché de ces nouveaux OGM. Notre association a mis en garde contre tout éventuel assouplissement des règles applicables aux plantes obtenues par mutagenèse ciblée et par cisgénèse.

Alors que les risques liés à ces nouvelles techniques de modification du vivant sont encore largement méconnus, POLLINIS a demandé à la Commission d'appliquer le principe de précaution pour l'ensemble de ces nouvelles techniques génomiques et leurs produits.

→ IMPOSÉ LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION POUR LES NOUVELLES TECHNIQUES D'INGÉNIERIE GÉNÉTIQUE APPLIQUÉES À LA CONSERVATION DE LA NATURE.

Lors du Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021, POLLINIS est parvenu, avec un groupe d'opposants, à imposer le principe de précaution dans une motion portant sur l'utilisation des techniques de la biologie de synthèse dans la conservation du vivant.

Plus grande organisation au monde de protection de la nature avec 1 000 membres dans 148 pays, l'UICN envisageait l'utilisation de cette technologie, incluant le forçage génétique, au service de la lutte contre l'érosion de la biodiversité, passant sous silence ses nombreux risques potentiels.

Au terme de négociations ardues, le groupe d'organisations, de représentants de gouvernement et d'ONG, dont POLLINIS fait partie, est parvenu à faire adopter en assemblée plénière une motion insistant sur le manque de données et de connaissances sur l'impact de la biologie de synthèse, et notamment du forçage génétique, cette nouvelle technique de modification du génome qui permet d'imposer une modification génétique à l'ensemble de la descendance d'un organisme, en contournant les règles de la sélection naturelle.

Le groupe d'opposants à la motion a aussi obtenu la création d'un comité de travail sur ce dossier sensible. Composé uniquement de membres de l'UICN (ONG et gouvernements), il devra plancher en amont du prochain congrès prévu en 2025, où sera actée la politique de l'UICN sur ces nouveaux enjeux.



Joann Sy de POLLINIS, sur le stand de la coalition anti forçage génétique au Congrès de l'UICN à Marseille. Lors de cet événement, un groupe d'opposants, dont POLLINIS, est parvenu à assurer que le principe de précaution guide la politique de l'UICN sur la biologie de synthèse et la conservation de la nature. ©POLLINIS

→ SOUTENU LE RAPPORT DE « SAVE OUR SEEDS » SUR LE FORÇAGE GÉNÉTIQUE

Les dangers des OGM issus du forçage génétique, cette technique de modification du génome qui permet de modifier voire d'éradiquer toute une espèce en quelques générations sont nombreux : risque de propagation incontrôlée, altération imprévisible des organismes, transferts de gènes non-prévus entre espèces... Pour alerter sur ces dangers méconnus, POLLINIS a soutenu la publication du rapport de l'organisation allemande Save Our Seeds intitulé « Organismes génétiquement forcés : une autre dimension du génie génétique », dans le cadre du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ce rapport publié en septembre 2021 détaille les risques induits par la technique du forçage génétique sur les êtres vivants et réclame un moratoire mondial sur la dissémination dans la nature de ces organismes génétiquement modifiés et forcés. POLLINIS a contribué à l'édition de la version française de ce document.

Au vu des nombreuses failles de la connaissance autour de l'application du forçage génétique, le rapport recommande que la communauté mondiale prenne « le temps nécessaire pour s'attaquer à ce nouveau défi global. C'est la condition préalable à la construction d'un consensus sur la façon d'aborder cette technologie, d'évaluer les conséquences écologiques, médicales, éthiques, culturelles, scientifiques et juridiques qu'elle soulève et de prendre une décision sur comment la réglementer ». En raison de la nature internationale des conséquences potentielles de la dissémination des organismes génétiquement modifiés, celle-ci demande, pour être approuvée, des normes et des procédures internationales de prise de décision.

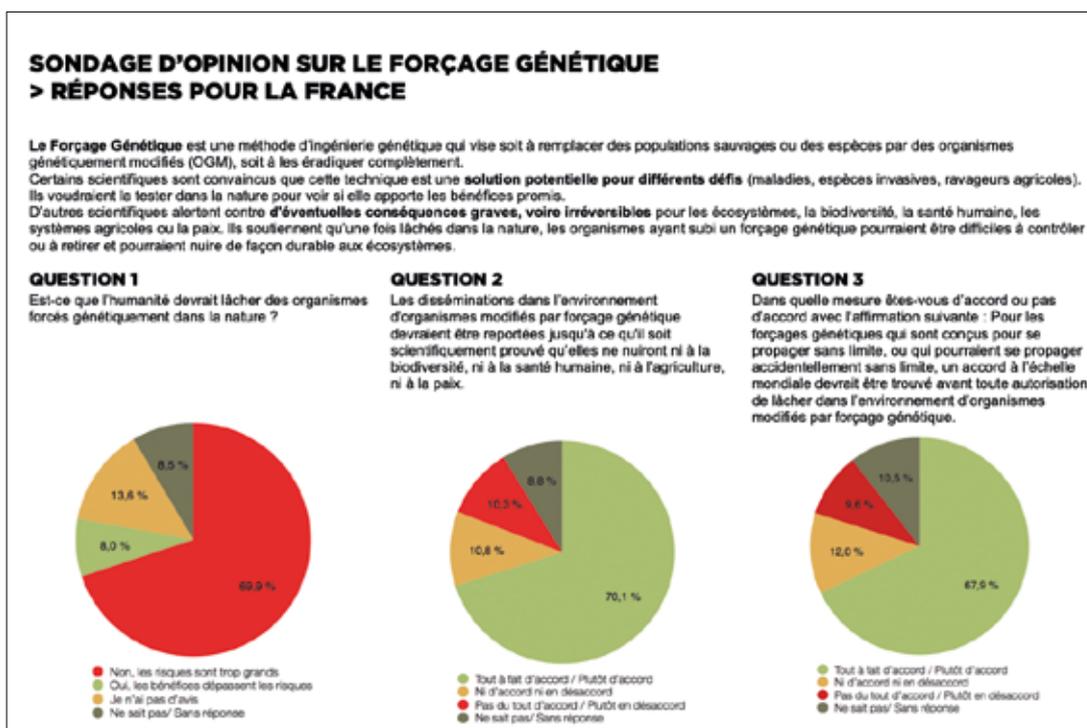
→ DOCUMENTÉ L'OPPOSITION DES CITOYENS EUROPÉENS À LA DISSÉMINATION DANS LA NATURE D'OGM ISSUS DU FORÇAGE GÉNÉTIQUE

Cette année, POLLINIS a commandé, en partenariat avec d'autres associations européennes, un sondage mené dans huit pays d'Europe - dont la France - pour connaître l'avis des citoyens sur la potentielle dissémination dans la nature d'organismes génétiquement modifiés par forçage génétique. Les résultats montrent un consensus clair parmi les citoyens européens : selon leur pays, 46 % à 70 % des citoyens interrogés se disent opposés à la dissémination dans la nature d'OGM issus du forçage génétique.

Alors que les premiers lâchers en plein champ de moustiques issus du forçage génétique sont déjà prévus au Burkina Faso en 2024, entre 65 % à 82 % des citoyens interrogés sont favorables au report des premières disséminations, jusqu'à ce qu'il soit scientifiquement prouvé que leur déploiement ne causera du tort ni à la biodiversité, ni à la santé humaine, à l'agriculture ou à la paix.

L'information et la consultation des citoyens sur ce sujet central pour l'avenir de la biodiversité et du vivant est nécessaire, alors qu'aucun débat politique ou publique n'a encore eu lieu sur cette question.

Cette enquête a été menée en décembre 2020 par l'institut international d'études de marché Yougov, qui a interrogé 8 826 citoyens de huit pays de l'Union européenne. Selon le sondage, une grande majorité de citoyens européens estiment qu'un consensus mondial devrait être requis avant toute autorisation de dissémination d'organismes génétiquement forcés dans la nature.





« Osmie cornue mâle sur du romarin. Les osmies apparaissent dès le début du mois de mars et visitent les premières floraisons d'arbres fruitiers. Les femelles amassent et transportent les grains de pollen en vrac dans les soies de leur brosse ventrale et non en pelotes comme le font les abeilles mellifères. »

POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, NOUS AVONS :

→ POURSUIVI NOTRE ACTION EN JUSTICE CONTRE LA CELLULE DE GENDARMERIE DÉMÉTER

En 2021, POLLINIS a continué son combat juridique contre la cellule de renseignement Déméter, dossier emblématique de l'érosion de la liberté d'informer des associations de défense de l'environnement. Sous couvert d'une mission de surveillance des atteintes envers le monde agricole, la cellule Déméter cible en réalité la liberté d'expression de ceux qui souhaitent – comme POLLINIS – dénoncer les dérives de l'agrochimie et informer les citoyens sur les dégâts environnementaux et sanitaires dont elle est la cause.

Aux côtés de l'association Générations Futures, POLLINIS avait déposé en avril 2020 un recours devant le tribunal administratif de Paris, visant à obtenir l'annulation de la convention de partenariat entre le ministère de l'Intérieur, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) permettant la mise en œuvre de la cellule Déméter depuis octobre 2019.

En 2021, POLLINIS et Générations Futures, via leur avocate Corinne Lepage, ont transmis plusieurs mémoires en réplique au tribunal, afin de répondre aux mémoires de la FNSEA, de JA et du ministère de l'intérieur.

Les associations y dénoncent la délégation choquante de certaines missions de police administrative aux acteurs privés que sont les syndicats agricoles, ainsi que l'entrave à la liberté d'information que constituent les missions de Déméter. L'audience des différentes parties par le tribunal administratif de Paris aura lieu en janvier 2022.



Les actions de la cellule Déméter portent atteinte à la liberté de communication et au secret de l'instruction et des enquêtes. Pour l'avocate de POLLINIS et de Générations Futures, Corinne Lepage, elle constitue par ailleurs une délégation grave de missions de police administrative à des acteurs privés.



POUR INFORMER LES CITOYENS, SYMPATHISANTS ET DONATEURS DE POLLINIS, SUR NOS PROJETS ET L'UTILISATION DES DONS, NOUS AVONS :

→ **LANCÉ UN NOUVEAU PORTAIL INTERNET** détaillant l'ensemble des projets financés et soutenus par l'association grâce aux dons de ses sympathisants, afin de montrer comment les actions de terrain de POLLINIS permettent concrètement de restaurer des paysages propices aux pollinisateurs, de protéger les abeilles mellifères en mettant en place des pratiques apicoles qui respectent ses qualités d'animal sauvage et son rythme naturel et de conserver les pollinisateurs sauvages en documentant l'impact des activités humaines sur ces insectes peu connus.

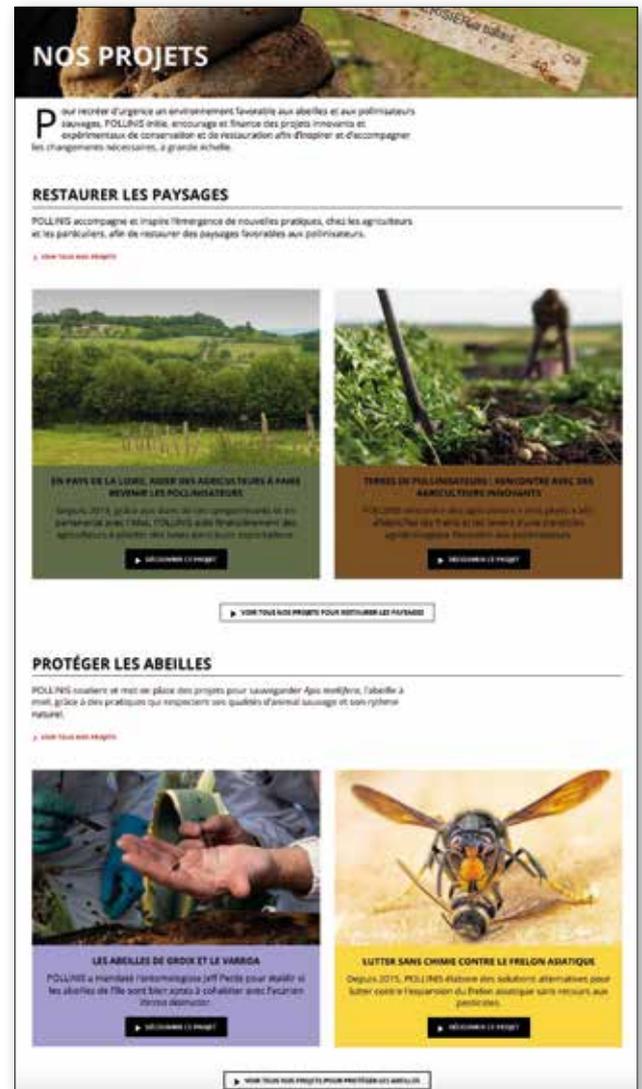
→ **PUBLIÉ 78 ARTICLES SUR NOTRE SITE INTERNET**

Prises de position de l'association, actualités des projets sur le terrain, interviews de spécialistes sur le système agricole et les pollinisateurs, propositions politiques et scientifiques, vidéos : www.pollinis.org est alimenté régulièrement pour faire connaître au plus grand nombre les problématiques auxquelles nous faisons face et leurs solutions.

→ **ENVOYÉ 12 NEWSLETTER, 14 CAMPAGNES DE MOBILISATION ET 3 BULLETINS DE LIAISON** pour alerter, mobiliser et tenir informés les citoyens qui se battent à nos côtés et financent intégralement les actions de POLLINIS.

→ **PARTICIPÉ AU MAGAZINE ABEILLES EN LIBERTÉ**

Depuis 2019, POLLINIS contribue à cette revue trimestrielle créée par une poignée d'amoureux des abeilles, soucieux de promouvoir un élevage apicole au plus près des besoins naturels de ces insectes et de révéler les secrets, les merveilles et la diversité des abeilles sauvages et d'une multitude d'autres insectes pollinisateurs. POLLINIS a contribué financièrement à l'élaboration du magazine et a rédigé plusieurs articles sur les essaims sauvages d'abeilles mellifères ou encore sur l'action de l'association contre la cellule Déméter.



LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS

En 2021, les portes-paroles de POLLINIS ont été régulièrement cités par les grands quotidiens nationaux sur la responsabilité des pratiques agricoles conventionnelles dans le déclin alarmant des pollinisateurs sauvages, sur la nécessité absolue d'un système d'évaluation des risques des pesticides efficace ou encore sur les multiples failles du plan national censé protéger les abeilles et les pollinisateurs en France. Les médias ont été particulièrement nombreux à informer leurs lecteurs sur les recours en justice déposés par POLLINIS en septembre contre l'État français pour son inaction à enrayer le déclin de la biodiversité, ainsi que celui contre le retour des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.

- **Fondation du patrimoine** (13 décembre 2021)
La Fondation du patrimoine soutient l'île de Groix
- **Actu Environnement** (30 novembre 2021)
Pesticides : trois ONG évaluent leur coût en Europe
- **La Libre** (30 novembre 2021)
En Europe, la coûteuse manne des pesticides
- **Reporterre** (30 novembre 2021)
Les coûts des pesticides pour la collectivité dépassent les bénéfices de leurs fabricants
- **Le Monde** (30 novembre 2021)
Pesticides : la nouvelle hégémonie chinoise
- **La Provence** (24 novembre 2021)
Martigues : une solution contre les frelons ?
- **Reporterre** (23 novembre 2021)
Le plan pour les abeilles n'empêchera pas l'hécatombe
- **Le Monde** (22 novembre 2021)
Le plan « pollinisateurs » du gouvernement suscite la colère des apiculteurs
- **Ouest France** (17 novembre 2021)
Groix. Un nouvel écrivain pour le Conservatoire de l'abeille noire
- **France Bleu** (5 novembre 2021)
Comment préserver les pollinisateurs sauvages ?
- **Le Dauphiné** (7 octobre 2021)
Disparition des abeilles : « Les pratiques agricoles et l'usage des pesticides sont les causes principales »
- **Libération** (2 octobre 2021)
TRIBUNE : L'effet papillon de l'agriculture conventionnelle
- **Libération** (1^{er} octobre 2021)
Biodiversité : un million de signatures pour sauver les abeilles, l'Europe sommée de réagir
- **France Bleu** (21 septembre 2021)
« Justice pour le vivant » : une action en justice pour sauver la biodiversité !
- **France Bleu** (15 septembre 2021)
Indre et Loire : Comment lutter écologiquement contre le frelon asiatique ?
- **L'Humanité** (10 septembre 2021)
Biodiversité. L'État français attaqué pour « carence fautive » par des ONG
- **Euractiv** (10 septembre 2021)
Pesticides : Notre Affaire à Tous et Pollinis lancent une action en justice contre l'État
- **Franceinfo** (10 septembre 2021)
Climat, biodiversité, pollution de l'air... Les actions en justice contre « l'inaction » de l'État se multiplient
- **Franceinfo** (10 septembre 2021)
Pesticides : deux ONG lancent un recours accusant la France de « manquement » dans la protection de la biodiversité
- **La Nouvelle République** (10 septembre 2021)
« Justice pour le vivant » : nouveau recours d'ONG contre l'État
- **RSE Magazine** (10 septembre 2021)
Biodiversités : Deux associations attaquent l'État pour « manquement » dans la lutte contre les pesticides
- **Le Monde** (9 septembre 2021)
Pesticides : des associations attaquent l'État pour n'avoir pas suffisamment protégé la biodiversité
- **Le Figaro** (9 septembre 2021)
Protection de la biodiversité : des ONG attaquent l'État français pour « carence fautive »
- **France 3** (9 septembre 2021)
Journal 12/13 édition nationale à 18'40»
- **The Guardian** (9 septembre 2021)
France threatened with legal action over use of pesticides
- **La Relève et la Peste** (9 septembre 2021)
Des associations attaquent l'État français en justice pour l'effondrement de la biodiversité

- **France Inter** (9 septembre 2021)
Le journal de 18h à 9'40»
- **France Inter** (9 septembre 2021)
La tête au carré à 25'50»
- **Reporterre** (9 septembre 2021)
Effondrement de la biodiversité : une action en justice contre l'État français
- **Novethic** (9 septembre 2021)
Effondrement de la biodiversité : des associations attaquent l'État en justice
- **Les Echos** (9 septembre 2021)
Des ONG veulent attaquer l'État en justice sur la protection de la biodiversité
- **ActuEnvironnement** (9 septembre 2021)
Effondrement de la biodiversité : deux associations somment l'État français d'agir
- **Le Point** (9 septembre 2021)
Protection de la biodiversité: recours d'ONG contre l'État
- **GEO** (9 septembre 2021)
Protection de la biodiversité: recours d'ONG contre l'État pour « carence fautive »
- **GoodPlanetMag'** (9 septembre 2021)
Justice pour le Vivant : après l'Affaire du siècle, une action en justice pour défendre la biodiversité face aux pesticides
- **Le Télégramme** (9 septembre 2021)
«Justice pour le vivant»: nouveau recours d'ONG contre l'État
- **Environnement Magazine** (9 septembre 2021)
Deux associations attaquent l'État en justice pour manquement à la protection de la biodiversité
- **Terre-net** (9 septembre 2021)
Recours d'ONG contre l'État
- **Le Parisien** (9 septembre 2021)
Protection de la biodiversité : des ONG réclament «Justice pour le vivant» et attaquent l'État
- **Contexte** (9 septembre 2021)
Deux associations attaquent l'État en justice pour son inaction en matière de biodiversité
- **La Tribune** (9 septembre 2021)
Pesticides et perte de biodiversité : l'Etat attaqué en justice par deux ONG
- **Réussir** (9 septembre 2021)
Une menace d'action en justice contre l'Etat pour manquement à la biodiversité
- **L'Alsace** (9 septembre 2021)
Biodiversité : une plainte contre l'Etat pour « carence fautive »
- **20 minutes** (9 septembre 2021)
Biodiversité : Deux ONG déposent un recours contre l'Etat sur l'utilisation des pesticides
- **L'info durable** (9 septembre 2021)
Utilisation « immodérée » des pesticides : recours en justice contre l'Etat
- **La Gazette des communes** (9 septembre 2021)
Biodiversité : l'Etat attaqué en justice pour son inaction
- **Notre temps** (9 septembre 2021)
Protection de la biodiversité: recours d'ONG contre l'État
- **La France Agricole** (9 septembre 2021)
Deux associations menacent l'État d'une action en justice
- **Vosges Matin** (9 septembre 2021)
Biodiversité : une plainte contre l'État pour « carence fautive »
- **Le Bien Public** (9 septembre 2021)
Biodiversité : une plainte contre l'État pour « carence fautive »
- **L'Est Républicain** (9 septembre 2021)
Biodiversité : une plainte contre l'État pour « carence fautive »
- **Sciences et Avenir** (9 septembre 2021)
Protection de la biodiversité: recours d'ONG contre l'État
- **La Voix du Nord** (9 septembre 2021)
« Justice pour le vivant »: des ONG lancent un recours contre l'État face au déclin de la biodiversité
- **Natura Sciences** (9 septembre 2021)
Justice pour le vivant : l'État français attaqué pour effondrement de la biodiversité
- **Vert** (9 septembre 2021)
Des associations demandent justice pour la biodiversité
- **Le Dauphiné** (9 septembre 2021)
Biodiversité : une plainte contre l'Etat pour « carence fautive »
- **Culture Agri** (9 septembre 2021)
Biodiversité, l'État français attaqué en justice
- **Le Bien Public** (8 septembre 2021)
Les pollinisateurs : petites bêtes, mais énormes enjeux pour la planète
- **ActuLot** (4 septembre 2021)
Frelon asiatique dans le Lot: c'est maintenant qu'il faut agir
- **cdurable.info** (3 septembre 2021)
Être avec les abeilles : un documentaire de Perrine Bertrand et Yan Grill
- **Le Monde** (14 août 2021)
L'abeille en ville, une fausse bonne idée ?
- **Le Télégramme** (26 juillet 2021)
Des ruches connectées pour les abeilles noires de Groix

- **Brut** (25 juillet 2021)
Le xylocope, la plus grande abeille d'Europe
- **Ouest France** (22 juillet 2021)
Fouesnant. De la vapeur d'eau pour lutter contre les frelons
- **Arte** (20 juillet 2021)
Vallée de l'abeille noire : enrayer l'hécatombe
- **Le Monde** (8 juillet 2021)
Tribune POLLINIS : «Le Plan en faveur des insectes pollinisateurs n'enrayera pas l'extinction en cours»
- **Libération** (7 juillet 2021)
Tribune POLLINIS : «Pesticides et pollinisateurs : une tragédie européenne en trois actes »
- **ActuEnvironnement** (2 juillet 2021)
Abeilles et pesticides : les États membres fixent un taux de perte « acceptable » des colonies
- **Le Monde** (12 juin 2021)
Le plan « pollinisateurs » contesté par les apiculteurs et les agriculteurs
- **RFI** (20 mai 2021)
Sauvegarde de la biodiversité : les abeilles sauvages, ces grandes oubliées
- **Libération** (12 mai 2021)
Marche contre Monsanto et l'agrochimie 2021 : pour un monde débarrassé de ses toxiques
- **La France Agricole** (12 avril 2021)
Quatre organisations déposent un nouveau recours contre les néonicotinoïdes
- **ActuEnvironnement** (12 avril 2021)
Pesticides néonicotinoïdes : les ONG saisissent de nouveau le Conseil d'État
- **Le Monde** (26 mars 2021)
À Bruxelles, débat crucial autour des nouveaux tests pour évaluer les effets des pesticides sur les abeilles
- **Francetv slash** (10 mars 2021)
Le Too Late Show Il faut sauver les abeilles
- **La France Agricole** (3 mars 2021)
Pollinis s'oppose au nouveau protocole européen de protection des pollinisateurs
- **Le Figaro** (19 février 2021)
Recours d'ONG contre le retour des néonicotinoïdes
- **Terre-Net** (19 février 2021)
Recours d'ONG contre le retour des néonicotinoïdes
- **ActuEnvironnement** (19 février 2021)
Néonicotinoïdes : plusieurs recours dirigés contre l'arrêté de réautorisation

- **La France Agricole** (19 février 2021)
Sept organisations veulent annuler l'arrêté sur les néonicotinoïdes
- **Euractiv** (29 janvier 2021)
Les Européens très critiques vis-à-vis du forçage génétique
- **Généthique** (28 janvier 2021)
Les Européens réfractaires au forçage génétique
- **Agri79** (28 janvier 2021)
Forçage génétique : 70 % des Français y seraient opposés



Euractiv – 29 janvier 2021

Les Européens très critiques vis-à-vis du forçage génétique

Un sondage commandé par dix associations environnementales européennes, dont France Nature Environnement, Pollinis et OGM Dangers, pointent la défiance des citoyens européens face à la manipulation génétique. Au sein de cette enquête réalisée dans huit pays – Allemagne, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Italie, Pologne et Suède –, les Français font partie des plus critiques.



AFP – 19 février 2021

Betteraves : recours d'ONG contre le retour des néonicotinoïdes

Mettant en avant «l'état critique des populations d'abeilles et des insectes en général, en Europe», sept ONG, dont France Nature Environnement, Générations Futures ou Pollinis, ont déposé des recours devant les tribunaux administratifs de Lyon et Toulouse.



RFI – 25 mai 2021

Sauvegarde de la biodiversité : les abeilles sauvages, ces grandes oubliées

« Quand on parle de pollinisateurs, on pense tout de suite à l'abeille mellifère, c'est-à-dire l'abeille à miel qui vit en colonie et que l'on peut domestiquer dans des ruches. Or, les vrais tenants de la pollinisation, ce sont les pollinisateurs sauvages », explique Julie Pecheur, porte-parole de l'ONG Pollinis.



Libération – 7 juillet 2021

Pesticides et pollinisateurs : une tragédie en trois actes

« Pour être appliqués dans l'Union européenne, les tests abeilles doivent être approuvés par ce comité technique qui réunit des représentants de la Commission européenne et des ministères de l'agriculture des États membres. Seulement voilà : l'adoption des tests abeilles a été mise à l'ordre du jour une trentaine de fois entre 2014 et 2019, en vain. »

Le Monde

Le Monde – 8 juillet 2021

Environnement : « Le Plan en faveur des insectes pollinisateurs n'enrayera pas l'extinction en cours »

Malgré quelques avancées, les dispositions prises pour faire face à la disparition des insectes pollinisateurs restent insuffisantes, notamment en ce qui concerne le système d'évaluation des pesticides, souligne dans une tribune au « Monde » Nicolas Laarman, délégué général de Pollinis.

Brut.

Brut – 25 juillet 2021

Le xylocope, la plus grande abeille d'Europe

Velue, noire et plus bruyante que les autres, c'est la plus grande abeille que l'on trouve en Europe. Voilà pourquoi il faut la protéger. "Ce n'est pas un insecte agressif, un peu impressionnant, mais qui a un rôle très important à jouer dans la biodiversité et qu'il faut absolument protéger." explique Julie Pecheur, porte-parole de l'ONG POLLINIS.



Ouest France – 27 juillet 2021

Fouesnant. De la vapeur d'eau pour lutter contre les frelons

La communauté de communes du Pays fouesnantais (CCPF) met en œuvre une nouvelle technique pour lutter contre les frelons asiatiques. L'association Pollinis a en effet mis au point un système de destruction des nids avec de la vapeur d'eau. La méthode s'inspire du moyen de défense naturel des abeilles asiatiques : l'utilisation de la chaleur.



Le Parisien – 9 septembre 2021

Protection de la biodiversité : des ONG réclament « Justice pour le vivant » et attaquent l'État

« Malgré tous les discours, et au mépris des lois et des conventions nationales, européennes et internationales, l'État français a failli à mettre en place un système d'homologation des pesticides réellement protecteur des pollinisateurs et de la faune en général », a reproché Nicolas Laarman, délégué général de Pollinis, alertant sur l'effondrement des populations d'insectes, en particulier les abeilles.



Le Dauphiné – 5 octobre 2021

Disparition des abeilles : « Les pratiques agricoles et l'usage des pesticides sont les causes principales »

« Il y a un consensus scientifique sur le fait que les pratiques agricoles, et en particulier l'usage des pesticides, sont les causes principales de l'érosion de la biodiversité. Depuis des décennies, l'État prend des engagements au niveau international, européen et national pour dire qu'il va réduire l'usage des pesticides et sauvegarder la biodiversité. Mais dans les faits, aucune mesure concrète n'est prise. », explique Julie Pecheur, de l'ONG POLLINIS.



France Bleu – 5 novembre 2021

Comment préserver les pollinisateurs sauvages ?

Julie Pecheur, de l'association Pollinis nous alerte afin que nous prenions les mesures adaptées pour les préserver. Les pollinisateurs sont souvent poilus, ce qui permet au pollen de s'accrocher à leur corps et d'assurer la pollinisation quand ils passent de fleurs en fleurs. D'où l'intérêt pour les personnes possédant un jardin, d'y installer toutes sortes de fleurs présentes le plus grand nombre de mois possible, de manière à ce que nombre de pollinisateurs, de toutes les morphologies puisse y avoir accès quelque soit la saison.

NOS PARTENAIRES

Pour donner plus de poids et de force à ses combats, POLLINIS noue des partenariats stratégiques, forme des coalitions, et collabore avec des experts, sur le terrain et dans les centres de recherche.

► Pour faire reconnaître la **responsabilité de l'État français dans l'effondrement de la biodiversité**, POLLINIS a lancé une action en justice avec l'association **Notre Affaire à Tous**, créée en 2015 pour œuvrer à l'instauration de la justice climatique par les outils juridiques ; l'association **ANPER-TOS** qui lutte contre la dégradation des milieux aquatiques par le contentieux ; l'association pour la protection de la vie sauvage **ASPAS** qui a engagé 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer le droit de l'environnement ; et l'association **Biodiversité sous nos pieds** qui lutte contre le déclin de la biodiversité des sols.



► Pour obtenir la **réforme du système d'homologation des pesticides** au niveau européen, POLLINIS est membre de deux organisations parapluie, qui regroupent de nombreuses ONG environnementales afin de peser plus efficacement dans le processus décisionnel européen : **Buglife**, un réseau britannique constitué d'une trentaine d'organisations qui œuvre pour la protection de tous les invertébrés et de leur environnement et la **Bee Coalition**, qui réunit plus de 80 ONG en Europe (dont Greenpeace, Pesticide Action Network, BeeLife...).

POLLINIS est aussi membre du **Comité consultatif de l'EFSA**, l'autorité européenne de sécurité des aliments qui éclaire les décisions politiques liées aux pesticides. Dans le cadre de la révision des « tests abeilles » lancée en 2019, l'association y défend le point de vue de la société civile en y exposant les risques liés à cette révision.

Contre le retour des néonicotinoïdes en France, POLLINIS est membre du collectif **Stop Néonics** qui compte plus de 30 organisations (dont Agir pour l'Environnement, Confédération Paysanne, Fédération Nature & Progrès, Fondation Nicolas Hulot, Foodwatch France, France Nature Environnement, Générations Futures, Greenpeace, LPO...).

► Pour **préserver les abeilles locales**, POLLINIS a co-fondé la **FedCAN**, Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire, une association regroupant une dizaine de conservatoires qui travaillent à protéger les écotypes locaux d'*Apis mellifera mellifera*.

L'association est aussi à l'origine de la coalition **Save Local Bees**, qui compte désormais une cinquantaine d'organisations et demande la protection de toutes les variétés locales d'abeilles à miel dans l'Union européenne.

► Pour défendre au plus haut niveau la **protection des pollinisateurs dans leur environnement**, POLLINIS a intégré l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, l'une des plus puissantes organisations en faveur de la protection de la nature, forte de 1 300 membres et d'un réseau de 15 000 experts.

► Pour défendre la **liberté d'opinion et le travail des ONG environnementales**, POLLINIS a déposé avec l'association **Générations Futures** un recours contre la cellule de renseignement Déméter, issue d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et les syndicats FNSEA et Jeunes Agriculteurs, les grands défenseurs de l'agriculture conventionnelle.

Grâce à l'aide des citoyens qui soutiennent ses actions, POLLINIS finance aussi des projets de terrain et des programmes de recherche menés par les meilleurs experts dans leur domaine.

► Pour mieux **connaître les populations de pollinisateurs et les essaims sauvages d'abeilles à miel** en France, POLLINIS finance plusieurs études menées par des scientifiques de renom.

► Pour **enrichir l'état des connaissances sur les pollinisateurs sauvages**, POLLINIS a mandaté l'écologue **Violette Le Féon** afin de réaliser un inventaire de ces insectes sur l'île de Groix. Avec **Ben Woodcock**, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (UK Center of Ecology and Hydrology), un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des insectes pollinisateurs dans deux parcs nationaux (Parc de la Vanoise et Parc de forêts). Dans le Parc de la Vanoise, l'association naturaliste **Arthropologia**, qui agit en faveur de la connaissance et de la protection des insectes et de la biodiversité, a procédé aux relevés de l'étude.

► Pour **étudier la vie méconnue des essaims sauvages d'abeilles à miel** POLLINIS a confié à l'entomologiste **Jeffery Pettis** une étude des colonies sauvages d'abeilles noires de l'île de Groix, en s'appuyant sur les données récoltées depuis 2009 par l'**Association de Sauvegarde de l'Abeille Noire de Groix (ASAN.GX)**. Dans le Parc de la Vanoise et le Parc de forêts, l'étude de ces colonies sauvages a été confiée à **Jeffery Pettis** et au **Dr Fabrice Requier**, chercheur au sein du laboratoire UMR EGCE de l'Université de Poitiers.

► Pour **dénoncer le modèle économique de la filière des pesticides et ses coûts cachés**, POLLINIS s'est alliée à l'association CCFD-Terres solidaires pour financer une étude inédite sur les ressorts financiers néfastes de la filière des intrants chimiques, réalisée par le **Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne (BASIC)**.

► Pour **évaluer la toxicité des fongicides SDHI** sur le vivant et mesurer les effets cocktails des pesticides sur les abeilles solitaires, POLLINIS a participé au financement de l'équipe du **Dr Fabio Sgolastra** de l'Université de Bologne, en Italie, qui s'est penchée sur les effets synergiques du mélange d'un insecticide et d'un fongicide sur trois espèces d'abeilles (abeille domestique, bourdon, osmie).

► Pour **évaluer la toxicité des pesticides systémiques** sur les pollinisateurs et l'environnement, POLLINIS soutient les recherches de la **Task Force on Systemic Pesticides (TFSP)**, depuis 2020, un groupe de travail sur les pesticides systémiques regroupant des scientifiques indépendants de plus de 25 pays.

► Pour **favoriser la transition vers un modèle agricole respectueux de la biodiversité**, POLLINIS collabore avec l'**Afac-Pays-de-la-Loire et Mission Bocage**, spécialistes de l'agroforesterie, pour mener des chantiers de plantation de haies et restaurer l'habitat, les sites de nidification et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs.

► Pour **protéger les abeilles locales**, POLLINIS a lancé une étude scientifique destinée à faire cohabiter les abeilles domestiques et le parasite *Varroa destructor* sans traitement acaricide, menée par les biologistes **Tjeerd Blacquiere et Delphine Panziera** de l'Université de Wageningen dans quatre conservatoires de l'abeille noire de la **Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire (FEeCAN)** : le **CETA de Savoie** à Saint-Martin-de-Belleville et dans le Parc national de la Vanoise, le **CETA de l'Orne**, le conservatoire de l'Île-de-France (**CANIF**) et celui des Combrailles en Auvergne (**CANEC**).

POLLINIS a aussi demandé à **Jeffery Pettis**, un des plus grands spécialistes de la santé des abeilles, de mener avec l'**ASAN.GX**, le conservatoire d'abeilles noires de l'Île de Groix (Morbihan) une étude scientifique sur ces abeilles qui semblent s'accommoder du parasite, *Varroa destructor*, qui décime les ruches partout ailleurs dans le monde.

Pour **réduire la pression que le frelon asiatique exerce sur les ruchers** et les populations d'abeilles, POLLINIS collabore avec le **Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)** pour localiser et recenser le mieux possible les nids de frelons asiatiques, ainsi qu'avec des désinsectiseurs professionnels qui, depuis 2020, expérimentent partout en France le prototype HeatNest qui permet de détruire, sans insecticides chimiques, les nids de frelons asiatiques.

Pour **empêcher la dissémination d'abeilles et d'insectes OGM** dans l'environnement, POLLINIS s'est joint à la coalition internationale **STOP Gene Drive**, créée en 2020 et qui réunit 78 organisations partout dans le monde.



Le biologiste américain Jeffery Pettis dans le parc national de la Vanoise, à l'été 2021, alors que démarre les collectes de données pour son étude sur le suivi des abeilles sauvages, menée en duo avec l'écologue Fabrice Requier, à la demande de POLLINIS.



« Anthophore femelle butinant une fleur de bourrache. La langue de cette abeille sauvage mesure 13 millimètres, soit la longueur de son corps. Cela lui permet d'accéder au nectar des fleurs à longues corolles. À titre de comparaison, une langue de reine de bourdon des jardins mesure plus de 20 millimètres et celle d'une andrène 3 ou 4. »

3. BILAN FINANCIER

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CES TABLEAUX INDIQUENT LA PROVENANCE DES RESSOURCES DE POLLINIS ET COMMENT ELLES SONT UTILISÉES

RESSOURCES

Dons privés	1 286 827 €
Cotisations	210 €
Autres produits et transfert de charges	482 €
Contributions d'entreprises	0 €
Subventions publiques	0 €
TOTAL	1 287 519 €

EMPLOIS

Campagnes de mobilisation et contre-lobbying	611 479 €
Études, recherches et projets	426 456 €
Frais de collecte de fonds	214 628 €
Frais de structure et administration	193 857 €
Pertes	-158 900 €
TOTAL	1 287 519 €

NOS RESSOURCES : UNIQUEMENT LES DONNS DES PARTICULIERS

L'association s'appuie exclusivement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés pour mener ses missions. Elle n'accepte aucune contribution d'entreprise, ni aucune subvention publique. Ce choix garantit la totale indépendance de POLLINIS vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.

En 2021, le total des dons reçus par l'association (1 286 827 €) a baissé de -12 % par rapport à 2020, du fait d'une baisse du nombre de donateurs. Heureusement, durant cette année difficile, le nombre de donateurs réguliers (mensuels ou trimestriels) a augmenté, permettant une plus grande visibilité à long terme, et le montant des dons moyens a lui aussi augmenté.

Le déficit du compte de résultats (158 900 €) a cependant pu être absorbé par les excédents des années précédentes et, grâce à sa gestion prudente, l'association conserve une trésorerie de 568 262€.

Ces ressources vont permettre à POLLINIS de :

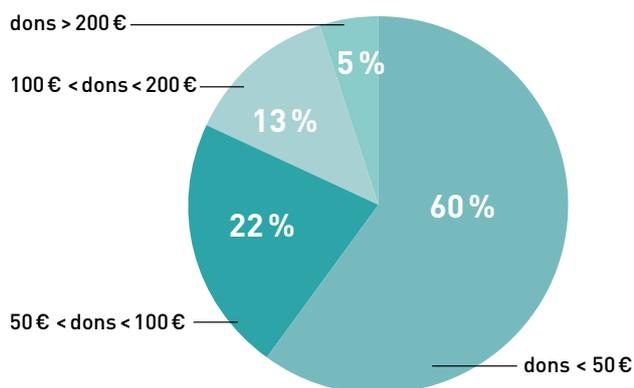
- multiplier les actions d'alerte et de mobilisation du public

sur les toutes nouvelles techniques génomiques et la contamination généralisée de tous les écosystèmes, de lancer des recours en justice, contre l'État français pour son inaction face à l'érosion de la biodiversité, contre la mise en place de la cellule Déméter, police de la pensée du gouvernement, ou l'inaction de la Commission Européenne pour plus de transparence sur les procédures d'homologation des pesticides ;

- renforcer le soutien à des projets de terrain comme celui de la lutte contre le frelon asiatique ou la plantation de haies favorables aux pollinisateurs, et des études scientifiques dans plusieurs parcs naturels pour recenser les pollinisateurs sauvages et les abeilles mellifères qui vivent à l'état sauvage ;
- porter la voix des citoyens engagés pour stopper l'extinction des pollinisateurs directement dans les institutions et au travers des différentes coalitions en France et en Europe ;
- renforcer ses équipes pour faire connaître et reconnaître ces enjeux cruciaux aux yeux de tous.

CHAQUE CONTRIBUTION COMPTE

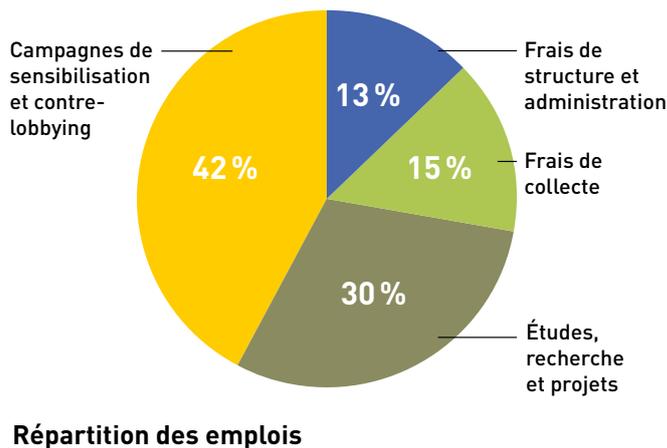
En 2021, POLLINIS a été soutenue par environ 17 100 donateurs, moins que l'année précédente (23 500). Cette diminution s'explique par un nombre moins important de campagnes de mobilisation, l'équipe s'étant concentrée sur des enquêtes et des analyses au long cours sur lesquelles elle mobilisera ses sympathisants l'année prochaine. Cependant, cette baisse du nombre de donateurs a été substantiellement comblée par la forte augmentation de la contribution annuelle moyenne par donateur, qui s'élève aujourd'hui à 75 € (+20 %), pour une collecte totale de 1 286 827 €. À noter : l'association vit toujours à 98 % grâce à des dons inférieurs à 100 euros, preuve que chaque contribution compte, même la plus infime !



Répartition des dons cumulés par donateur sur l'année

LA BONNE UTILISATION DES DONS

Cette année, avec une augmentation des frais de collecte compensée en partie par une nouvelle diminution des frais de structure, l'association continue de consacrer toujours près des 3/4 des ressources (72 %) directement aux missions de POLLINIS : enrayer l'extinction en cours des pollinisateurs, leur garantir un environnement sain et préservé, mobiliser et représenter les citoyens dans ce combat, accélérer la mise en place d'un système agricole sain et durable, mener des études scientifiques et des projets de terrain à l'appui de ce nouveau modèle sans chimie de synthèse et respectueux des écosystèmes.



Répartition des emplois

COMPTE DE RÉSULTATS

CE TABLEAU PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES CHARGES SUPPORTÉES PAR POLLINIS ET DES PRODUITS DONT L'ASSOCIATION DISPOSE

Dons privés	1 286 827 €
Cotisations	210 €
Autres produits et transfert de charges	482 €
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 287 519 €
Charges d'exploitation	1 446 007 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 446 007 €
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	-158 488 €
Produits financiers	0 €
Produits et charges exceptionnels	-412 €
RÉSULTAT COURANT	-158 900 €
ÉXCÉDENT OU PERTE	-158 900 €

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 158 900 € avec des charges de fonctionnement qui s'élèvent à 1 287 519 € (+9,5%). Ce déficit a cependant pu être absorbé par les excédents des années précédentes, grâce à une gestion prudente et rigoureuse. L'association conserve d'ailleurs un fond de réserve équivalent à 3,5 mois de fonctionnement, qui lui permet de faire face à ces difficultés passagères.

BILAN SIMPLIFIÉ

CE TABLEAU DONNE UNE PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION DE POLLINIS AU 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles	11 798 €
ACTIF IMMOBILISÉ	11 798 €
Créances	150 €
Trésorerie	568 262 €
ACTIF CIRCULANT	568 412 €
TOTAL	580 210 €

BILAN PASSIF

Report à nouveau	487 348 €
Résultat de l'exercice	-158 900 €
FONDS ASSOCIATION	328 448 €
Dettes fournisseurs	40 837 €
Dettes autres	210 924 €
DETTES	251 761 €
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	580 209 €

UNE INDÉPENDANCE CERTIFIÉE

POLLINIS a tenu à faire certifier tous ses comptes depuis sa création en 2012 par un commissaire indépendant. Cette certification a été accordée sans réserve cette année et toutes les années précédentes par le cabinet Baker Tilly Strego, reconnu pour son expertise dans le monde associatif. Elle garantit que l'association, conformément à ses engagements, n'est impliquée dans aucune activité commerciale et ne dépend que des dons des citoyens solidaires de ses combats.



CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ : SOUTENIR POLLINIS EN TOUTE CONFIANCE

POLLINIS n'est engagée dans aucune activité commerciale. Ses comptes attestent que les dons des citoyens sont l'unique source de revenus de l'association qui ne revend, n'échange ni ne transmet les données recueillies auprès de ses sympathisants. Ces données servent uniquement à les tenir informés des actions de l'association.

Pour gérer l'envoi massif d'e-mails et organiser des collectes sécurisées, POLLINIS fait appel à des prestataires dont c'est le cœur de métier. Ces prestataires ne sont pas propriétaires des fichiers et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre. Ces professionnels spécialisés permettent en revanche à POLLINIS de garantir à ses sympathisants un hébergement sécurisé de ces fichiers, qui sont automatiquement cryptés et régulièrement sauvegardés, en conformité avec la réglementation de la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) et le Règlement général sur la protection des données (règlement européen RGPD).

Le label Don en confiance, obtenu en décembre 2018 par POLLINIS, atteste en outre que l'association respecte strictement les quatre principes cardinaux du label : « Respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement ».

Conformément aux exigences de Don en confiance, POLLINIS édite et publie pour ses donateurs sur son site Internet un document, « L'Essentiel », qui donne une vision synthétique de l'association, de ses principales données comptables et de ses réalisations majeures de l'année.



Tous les rapports d'activités, bilans comptables complets certifiés, rapports spéciaux du commissaire aux comptes sont également disponibles sur www.pollinis.org, rubrique « Nous connaître ».

« À l'aide de ses mandibules, l'anthidie à manchettes racle les fibres de la tige d'une fleur d'échinops. Avec cette matière cotonneuse, elle façonne les cellules de son nid à l'intérieur des tiges creuses de plantes. »



BULLETIN DE SOUTIEN

100 % INDÉPENDANCE
100 % CONFIANCE
100 % TRANSPARENCE

Afin de garantir son absolue liberté de parole, de position, et d'action,

- POLLINIS n'est engagée dans aucune activité commerciale ;
- POLLINIS n'accepte aucun don ou autre contribution de la part d'entreprise ;
- POLLINIS ne reçoit aucune subvention publique.

LA CAPACITÉ D'ACTION DE POLLINIS REPOSE ENTIÈREMENT SUR LA GÉNÉROSITÉ DES NOMBREUX CITOYENS QUI PARTAGENT SES OBJECTIFS ET SOUTIENNENT SES PROJETS DE CONSERVATION ET SES COMBATS.

POUR STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS, nous devons, d'urgence :

- retirer tous les pesticides tueurs d'abeilles de notre environnement ;

- changer de modèle agricole pour des pratiques sans pesticides et respectueuses des écosystèmes ;
- protéger les pollinisateurs dans leur environnement, en préservant et restaurant des paysages favorables à la biodiversité.

Un don, même modeste, est un soutien précieux qui nous aidera à lutter contre les lobbys, convaincre les responsables politiques, financer des études scientifiques et mettre en œuvre des projets de conservation des pollinisateurs sur le terrain.

POUR GARANTIR À SES DONATEURS LA BONNE UTILISATION DE LEURS DONS, POLLINIS publie ce rapport d'activité et tous ses bilans comptables sur son site Internet.

POLLINIS est labellisée par « Don en confiance », se soumet aux contrôles de son comité et respecte sa charte de déontologie qui repose sur les grands principes de respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement.



OUI, JE SOUTIENS POLLINIS

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

JE FAIS UN DON DE :

15 € 20 € 30 € 60 € 100 € AUTRE _____ €

PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE POLLINIS

JE L'ENVOIE PAR COURRIER À : POLLINIS, 10 RUE SAINT-MARC, 75002 PARIS

OUI, JE SOUHAITE ÊTRE TENU(E) INFORMÉ(E) DES ACTIONS DE POLLINIS

Adresse mail

VOS DONS SONT DESTINÉS À SOUTENIR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS POUR STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS.

Les données enregistrées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'association POLLINIS, dans le respect du Règlement général (UE) 2016/679 sur la Protection des données.

POLLINIS a pour éthique de ne pas échanger ou commercialiser les coordonnées de ses membres. Vos coordonnées ne seront donc utilisées que dans le but d'enregistrer votre don, vous envoyer votre attestation, et vous tenir informé(e) des actions réalisées par POLLINIS grâce à votre soutien. Si vous souhaitez vous désinscrire de notre liste de diffusion, il vous suffit d'envoyer un e-mail à contact@pollinis.org en mentionnant «Désinscription» comme objet de votre message.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation ou d'effacement sur simple demande à l'adresse contact@pollinis.org.

Les données vous concernant seront automatiquement effacées de nos serveurs à votre demande, ou en cas d'inactivité de votre part pendant plus de 48 mois.

Si vous estimez que POLLINIS n'a pas correctement protégé vos données, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

UNE QUESTION ? BESOIN D'UNE INFORMATION ? 01 40 26 40 34 - CONTACT@POLLINIS.ORG

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

- **Pilotage :** Julie Pecheur
- **Auteurs :** Cécile Barbière avec Leslie Fauvel et Célia Mercier
- **Travail graphique :** Pia Desoutter
- **Crédits photos :** Les photographies et les légendes des pages 2, 4, 8, 16, 28, 38 et 42 sont issues de l'œuvre de Philippe Boyer, photographe qui travaille depuis plus de vingt ans sur les abeilles sauvages, donnant à voir leur beauté et leur diversité. Un grand merci à lui.

Pour toutes les photos dont le copyright n'apparaît pas dans la légende : ©Philippe Besnard / POLLINIS.



POUR EN SAVOIR PLUS

www.pollinis.org 

POUR NOUS SUIVRE



CONTACT

Margaux Beaudier
margauxb@pollinis.org
01 40 26 40 34
10 rue Saint-Marc
75002 Paris